Dans le joli "Vallon des oiseaux" ou de Vauffelin : notice historique

Autor(en): **Simon, Charles-Alphonse**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **62 (1958)**

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-558744

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DANS LE JOLI
« VALLON DES OISEAUX »
OU DE VAUFFELIN

NOTICE HISTORIQUE

PAR CH.-A. SIMON, ANC. PASTEUR

DANS LE JOLI « VALLON DES OISEAUX » OU DE VAUFFELIN

1. Où il se trouve

Au-dessus et à l'est de Frinvillier, une route se détache de la cantonale pour faire l'ascension de la colline, en empruntant le tracé de l'ancienne voie Reuchenette-Boujean. Arrivée au-dessus de cette dernière localité, elle fait un virage à gauche et, après avoir traversé une belle forêt de hêtres et de sapins, débouche dans l'idyllique vallon de Vauffelin. Comme il ne se trouve pas sur les grandes voies de communication, il est peu connu ; mais ces dernières années, des autos en toujours plus grand nombre empruntent cette route pour aboutir à Granges, en évitant le virage de Boujean.

Dans ce vallon se trouvent trois villages : **Vauffelin,** qui en est le centre et a comme annexe Frinvillier sur la Suze ; **Plagne,** accroché à la montagne septentrionale, prolongement du Chasseral ; enfin **Romont,** placé comme une sentinelle à l'extrémité de la chaîne du lac de Bienne, du côté de Soleure, d'où l'on jouit d'une vue étendue sur la plaine bernoise dominée par les Alpes.

2. Un peu d'histoire

On ne sait depuis quand ce vallon est habité. La première mention connue de **Vauffelin** date de 1180 ; ce village est nommé « Waffelin » ou « Walfelin » dans un document et, en 1311 et 1349, il est désigné sous le nom de « Valle volucrum » ou Vallon des Oiseaux et « Füglisthal ». En 1349, un Jean de Vauffelin est caution de Jean de Corgémont pour une certaine somme d'argent due à Béline d'Oltingen. Il est désigné ainsi : « Joh. de Füglisthal, tunc temporis villicum in Periculo... » (Jean de Vauffelin, alors maire de Péry).

Frinvillier, sur la Suze, désigné en 1311 sous le nom de « Friedichswart », était un fief dépendant de Vauffelin et tenu par la famille Villars, qui versait une rente annuelle. On y établit de bonne

heure un moulin qui devait être utilisé par les paysans des paroisses de Vauffelin et d'Orvin.

Plagne, sur la montagne au nord, est nommé « Blenn » dans un acte de 1311, par lequel l'Eglise de Bâle remet un fief à Bourkard de la Roche. Ce mot se retrouve dans l'appellation allemande actuelle de « Plensch ». Un sentier au revers de la montagne mettait cette localité en rapports avec la Reuchenette et l'Erguel.

Romont a aussi une haute antiquité. Dans les documents qui parlent de ce village, on trouve l'orthographe suivante : « Redemont » (1311) ; « Rodemunt » et « Rodemon » (1358) ; « Rodemont » (1359) ; « Romond » (1382) et enfin « Romont ». La tradition populaire voit sur les Roches, non loin du village, l'emplacement d'un fort destiné à garder l'une des portes d'entrée du pays et devenu avec le temps un castel occupé par une famille noble, la famille des seigneurs de Romont. Mais on ne retrouve aucun vestige de ruines quelconques. On sait seulement que les sires de Romont ont existé. Il est question de l'un d'entre eux à l'occasion d'un incident survenu au Pasquart, près de Bienne, et d'un autre qui fut chanoine du chapitre de Moutier en 1540, pour autant qu'il ne s'agisse pas des sires de Romont (Fribourg).

La commune de Romont ne fait partie de la paroisse de Vauffelin que depuis 1840. Jusqu'alors, elle était rattachée à celle de Perles, de langue allemande, sauf sous l'occupation française au cours de laquelle elle fut déjà englobée dans celle de Vauffelin.

3. La paroisse de Vauffelin

Nous ne savons pas quand le premier lieu de culte fut élevé dans ce village. Il est probable qu'une chapelle y fut édifiée très tôt pour répondre aux besoins religieux de la population. En 1228, l'Eglise de Vauffelin est indiquée comme faisant partie du décanat de Soleure, sous la juridiction spirituelle de l'évêque de Lausanne et dépendant de la collature de l'Eglise St-Benoît de Bienne. Mais elle a peu de ressources. Lors de la visite d'église faite en 1453 par le doyen de Soleure, elle est désignée comme « nullius valoris » (de nulle valeur), c'est-à-dire qu'elle n'a pas assez de ressources pour entretenir un curé. Aussi le curé de St-Benoît se contente-t-il d'envoyer un chapelain pour dire la messe plus ou moins régulièrement. Parmi ces desservants, nous avons trouvé les noms des curés Mœschler et Jost.

C'est pour essayer d'améliorer cette situation que le curé Mœschler fait, à sa mort, en 1492, un legs à la paroisse, consistant en une certaine quantité de froment et d'avoine à livrer annuellement au curé. Mais ce n'est pas encore suffisant pour entretenir un

ménage, si simple soit-il. En 1536, l'ancien desservant, devenu pasteur d'Orvin, notait ce qu'il recevait pour cette activité : c'était la moitié des dîmes, soit 23 ou 24 muids de graine et en argent 4 écus et 20 batz !

L'église de Vauffelin, située au S.-E. du village, est dédiée à **St-Etienne** ; elle possède deux cloches datant du 13e ou 14e siècle encore en service. Ce sont les plus anciennes du Jura protestant. La plus grande, la « Madeleine », porte l'inscription suivante en caractères gothiques : « O Rex glorie Christo veni cum pace » (O Christ, roi de gloire, viens en apportant la paix). — La petite : « O Sancte Steffane ora pro nobis Deum » (O St-Etienne, prie Dieu pour nous). La sonnerie de ces cloches, qui ne sont pas grandes, présente une particularité : elles ne sont pas mises en branle par le moyen de cordes, comme cela a lieu d'habitude, mais au moyen de leviers que le marguillier, placé non loin d'elles, actionne alternativement avec les deux bras dans un mouvement de va-et-vient. Cela donne un caractère spécial à la sonnerie.

Un autre monument des anciens temps se trouve à l'entrée, sous le porche ; c'est un baptistère en pierre employé autrefois, mais sans aucune inscription.

Le coffre des archives renferme aussi des objets employés dans la célébration des offices catholiques. Ce sont deux petits vases en métal provenant d'un encensoir et une clochette sans manche. Il y a en outre deux obituaires ou registres de décès avec indication des legs, datant du 15e siècle. Ecrits en latin, ces volumes sont magnifiquement enluminés, mais on y découvre à peine quelques vestiges des noms de famille d'aujourd'hui. Il s'y trouve enfin un acte passé le mercredi avant Pâques fleuries de l'an 1457, obligeant les gens de la paroisse de Vauffelin à faire moudre leurs céréales au moulin de Frinvillier.

Tous les autres documents des archives, et ils sont nombreux, appartiennent à l'époque réformée. Ils ont été classés avec un art de connaisseur par le pasteur Guerne, qui exerça le ministère évangélique à Vauffelin de 1846 à 1871 et fut un historien de marque, dont le monument funéraire se trouve sous le porche d'entrée du temple.

I. PREMIÈRE PÉRIODE

Siècle de la Réformation

4. Sous la direction des Biennois

La population de la paroisse de Vauffelin ne resta pas étrangère au mouvement réformateur qui secoua le monde. Nous avons dit que des liens étroits l'unissaient à l'église St-Benoît à Bienne, qui y envoyait des prêtres pour célébrer les offices. Or, l'un des derniers curés de Bienne fut Thomas Wittenbach, qui était un partisan convaincu de la nouvelle doctrine. Comme il savait le français, puisqu'il fut aussi confesseur français à la cathédrale de Berne, il ne lui était pas difficile de s'entretenir avec la population de l'Erguel où il alla lui-même prêcher. Aussi, quand la ville de Bienne passa à la Réforme, en 1528, elle entraîna avec elle la paroisse de Vauffelin, qui ne fit aucune difficulté de la suivre, sous la direction du prédicant Henri Pourcelet.

Pourcelet avait été chapelain à Bienne, puis curé à Péry en 1527 ; ensuite il accompagne Farel dans ses tournées d'évangélisation à Aigle, aux Ormonts et au Jura. Dans son zèle, il entreprend une expédition de propagande dans la contrée de Delémont, est arrêté à Saulcy et emprisonné. Sur les instances de LL.EE. de Berne auprès du prince-évêque, il est libéré et revient à Vauffelin. Mais il n'y reste pas longtemps à cause de la situation financière de cette paroisse. Bienne propose alors d'unir Vauffelin à Orvin sous la houlette d'un seul pasteur résidant dans ce dernier village, ce qui est accepté. Mais Pourcelet est bientôt remplacé par Maître Jean Beguerez, ancien curé et notaire, qui dirige la vie religieuse des deux paroisses pendant un certain temps, tandis que Pourcelet, repris par son humeur voyageuse, s'en va évangéliser le pays de Vaud, en particulier les Ormonts, où nous le retrouvons en 1545.

L'éloignement du pasteur ne semblait pas être favorable au développement de la vie religieuse de la paroisse de Vauffelin. La distance à parcourir par le desservant était considérable et pénible, car les chemins n'étaient pas entretenus comme aujourd'hui et,

lorsque la neige était tombée, ils étaient tout particulièrement fatigants. Nous en aurons des échos au cours de notre exposé.

On pourrait penser dès lors que cette paroisse, où les services divins n'étaient célébrés qu'à la quinzaine, devait tomber dans l'indifférence. Il n'en est pourtant rien. Les gens étaient attachés à la piété et cherchaient à profiter de toutes les circonstances pour la développer. C'est avec empressement qu'ils accouraient quand les cloches tintaient pour annoncer les cultes. Ils s'intéressaient aussi à toutes les manifestations ecclésiastiques et quand la ville de Bienne eut pris la direction des paroisses d'Erguel, à la place du chapitre des chanoines de St-Imier, ils entrèrent avec empressement dans la nouvelle organisation. Dès le début, ils nomment un consistoire composé de plusieurs anciens pour veiller à la bonne marche de la paroisse en ce qui concerne la vie religieuse et les mœurs.

Pendant ce temps, la commune française de Romont appartenait à la paroisse allemande de Perles, qui faisait partie de l'Erguel. Les habitants du petit village sur la montagne devaient donc assister à des cultes dans une autre langue que la leur. Aussi ne serions-nous pas étonnés d'apprendre que souvent des gens de Romont fussent venus se recueillir et s'édifier à l'église de Vauffelin.

5. Dans le tourbillon de la vie

La population du « Vallon des Oiseaux » était exclusivement livrée à la culture des champs et aux soins du bétail, ce qui lui permettait de se procurer un peu d'argent, grâce à la vente de pièces de bétail ou de produits agricoles. Mais elle ne pouvait pas se livrer en toute tranquillité à son travail à cause des événements de diverses natures qui surgissaient.

Voici, par exemple, que le prince de Porrentruy fait notifier en 1580 à toutes les paroisses réformées de l'évêché qu'elles aient à retourner à l'ancienne foi sous menaces de sanctions sévères. Le Conseil de Bienne réunit alors les délégués de toutes les paroisses d'Erguel dans une grave assemblée où la question est examinée avec un sérieux tout particulier. Mais il n'y a aucune hésitation ; chacun est trop heureux de posséder la religion des Réformateurs pour y renoncer, et la réponse donnée est : non. Les Bernois, qui ont appris cette décision, envoient aux Erguélistes de chaleureuses félicitations.

A côté de ces préoccupations concernant la foi, ce sont les luttes pour la vie de tous les jours. Une **terrible épidémie** fait son apparition et décime le bétail. Les deux villages de Vauffelin et de Plagne prennent en commun des mesures, non seulement pour combattre le mal, mais encore pour s'aider mutuellement à reconsti-

tuer leur cheptel ; ils achètent du bétail au dehors pour combler les vides. Comme le numéraire était rare, on vendait du bois pour s'en procurer ; mais le prince-évêque, qui craignait que les forêts ne fussent bientôt plus capables de fournir le bois nécessaire à ses bâtiments, interdisait ces ventes et l'on était dans l'embarras.

Comme si ces soucis n'étaient pas déjà suffisants, des événements surgissaient, qui exigeaient la mise sur pied de troupes armées. C'est ainsi que la paroisse de Vauffelin, qui dépendait de la bannière de Bienne, dut fournir des hommes pour compléter le contingent des 200 soldats envoyés au **secours de la ville de Genève** serrée de près par ses ennemis.

Au même moment, il fallut aussi tourner ses regards vers le nord de l'évêché, **menacé d'une invasion.** En effet, un soir, à 11 heures, deux hommes frappaient à la porte orientale de la rue Haute à Bienne et informaient le gardien qu'un grand peuple à cheval et à pied avait envahi le village de Tramelan, et maltraité les habitants. Ces deux hommes étaient les émissaires des régions menacées ; ils demandaient un prompt secours. Le Conseil de Bienne, réuni d'urgence à minuit, se hâte d'envoyer six hommes pour voir de quoi il s'agit, avec ordre de faire rapport au fur et à mesure des renseignements obtenus. En outre, les paroisses de Perles, Vauffelin, Orvin et Neuveville sont invitées à mettre leurs contingents en alerte.

On se demande avec étonnement et inquiétude qui sont ces gens qui envahissent ainsi le pays en pleine paix. A la Heutte déjà, les six hommes de Bienne apprennent que Tramelan et Bellelay sont pleins d'hommes de guerre, qui, dit-on, commettent beaucoup de mal. Informé par l'un de ses émissaires, le Conseil de Bienne fait part de ce qu'il a appris aux Confédérés de Berne, Fribourg et Soleure ; il leur demande du secours. Et comme le danger est pressant, il lève lui-même en ville 300 hommes qui, sous les ordres du maire Wyttenbach, occuperont avec quatre canons le passage de Pierre-Pertuis.

En route, la colonne rencontre au lieudit « Martinsklafter » un des messagers de la ville accompagné de deux Français, qui annoncent que les envahisseurs viennent de France, ayant reçu du prince-évêque de Porrentruy l'autorisation de passer par l'évêché pour marcher contre Genève, cette Genève à laquelle les Biennois ont précisément envoyé 200 hommes pour lui aider à se défendre. Ils ont été conduits à Tramelan contre leur volonté par leurs officiers et ils ne veulent faire de mal à personne. Ils s'en iront en payant ce qu'ils consommeront sur leur passage. Dans ces conditions, le contingent envoyé à Pierre-Pertuis peut retourner à la

maison et les hommes de Vauffelin qui en faisaient partie regagner sains et saufs leurs foyers.

Mais ce n'était pas fini. Quelques jours après le départ de ces Français, des gens d'Erguel font savoir au Conseil de Bienne qu'une grande troupe de Lorrains se réunissait à la frontière pour traverser l'évêché, toujours avec l'autorisation du prince. Une députation biennoise est alors envoyée auprès du souverain pour le prier de refuser le passage à ces gens ; mais elle est reçue d'une manière hautaine par les fonctionnaires épiscopaux. Aussi Bienne et toutes les communes d'Erguel décidèrent-elles de s'opposer par la force au passage de n'importe quelle troupe armée ; les tentatives de ce genre furent dès lors interrompues.

Chose étrange, l'année suivante (1583), la Cour de Porrentruy, qui a rabroué Bienne de belle façon, tourne des regards suppliants vers cette ville pour lui demander du secours. Il paraît que des troupes françaises assez considérables se sont établies à une heure de Porrentruy. Que font-elles là ? Quelles sont leurs intentions ? Nul ne le sait. A la demande de S. A., qui se fait douce et prévenante, Bienne envoie des garnisons à Delémont et à Porrentruy, et les bandes de la frontière finissent par s'en aller. Si nous rappelons la chose, c'est parce que des milices de la paroisse de Vauffelin avaient dû marcher avec la bannière.

Pour terminer, notons encore un incident qui remplit d'amertume le cœur des paysans au cours des mêmes années. Entré en possession des papiers et parchemins du chapitre des chanoines de St-Imier, le prince-évêque de Blarer revendique les biens et les droits de cette institution, dont la ville de Bienne a disposé depuis la Réformation. Pour emmagasiner les céréales que la dîme lui apportera, il fait construire à St-Imier un grenier, qui s'écroule à peine sous toit. Pour récupérer ses frais, le prince, qui avait le droit à la moitié du produit des dîmes, en revendique la totalité pendant les années 1581, 82 et 83, à la grande indignation des sujets d'Erguel. Le chancelier de ville de Bienne, qui relate la chose, se fait l'écho du mécontentement général en mettant en marge de son procès-verbal les mots passablement inconvenants de : « Bettelfürst zu Pruntrut ».

6. Une accusation de sorcellerie

A cette époque, une vague de superstition, héritage du moyen âge, passa sur le pays. On croyait à l'existence de puissances mystérieuses et démoniaques exerçant une action délétère sur l'humanité. Des gens prétendaient avoir des relations avec Satan pour faire du mal autour d'eux. D'autre part, des personnages disaient

avoir reçu le pouvoir de conjurer ces méfaits diaboliques au moyen de « secrets ». On voyait alors les peureux courir chez les exorcistes, les diseurs de bonne aventure, les tireuses de cartes et autres exploiteurs. En 1590, le doyen de la Classe des pasteurs de Bienne et Erguel se présente devant le Conseil de Ville pour s'entretenir avec lui de toutes ces manifestations et solliciter sa collaboration pour ramener le calme et la pureté de la foi dans la population.

Le trouble était si grand qu'il se produisit plusieurs cas de sorcellerie. Six femmes de Boujean et une d'Evilard sont brûlées comme sorcières ; une autre de cette dernière localité, accusée de sorcellerie, est mise à la torture, mais ne veut rien avouer, prétendant être injustement et indignement accusée. On fait venir l'exécuteur de Porrentruy pour amplifier les tortures, mais malgré toutes les ressources de son art, il ne parvient pas à obtenir une confession de culpabilité de cette personne qui affirme sa foi en Dieu. La malheureuse est finalement libérée.

Un cas de sorcellerie bouleverse aussi la paroisse de Vauffelin, jetant le désarroi dans plusieurs familles. En 1592, la nommée Marie, femme de Girard Joly, de Vauffelin, est accusée de menaces formulées contre certaines personnes et d'actions mystérieuses exercées contre gens et bêtes. Le maire de Plagne prétend que « la Marie » lui a dit qu'il mourrait de sa main. Une Jeanne Voiblet, ayant reçu d'elle et mangé une racine blanche comme étant du raifort, en est devenue comme folle et enragée. Deux époux, le jour de leurs noces, ont trouvé sur leur lit un bâton que la Marie y avait jeté et, depuis lors, ils sont tombés malades. Un autre habitant, s'étant querellé avec la Marie, a vu son cheval atteint d'une curieuse infirmité : il marchait à reculons. Et la liste des méfaits qu'on lui attribue augmente jusqu'au moment où elle est arrêtée par l'autorité supérieure et emprisonnée à St-Imier.

Il y a naturellement des interrogatoires et des confrontations avec les personnes qui prétendent avoir été lésées par elle et qui continuent de l'attaquer. Mais elle a réponse à tout et ne se laisse pas désarçonner. Même quand elle subit la torture, elle nie énergiquement avoir eu des relations quelconques avec le diable et témoigne de sa piété et de sa foi en Dieu. Il est constaté par contre qu'elle ignorait parfois la limite entre le tien et le mien et était un peu « metchenette », laissant trop de liberté à sa méchante langue.

Or, dans les cas de sorcellerie, on ne condamnait généralement à la peine du bûcher que les personnes qui avouaient avoir fait un pacte avec Satan et renié Dieu. Comme les documents consultés ne parlent pas de sa condamnation, il est permis de conclure qu'elle fut libérée et put retourner à la maison. Mais toute cette affaire occasionna des troubles, des chicanes, des suspicions dans la population et se solda par des frais se montant à 85 couronnes

et 6 batz, somme considérable pour des gens disposant de peu d'argent liquide (Revue Pro Jura 1955 p. 7 à 18).

7. La première école

On sait que la Réformation éveilla dans le peuple le désir de s'instruire et en particulier d'apprendre à lire pour pouvoir consulter la Parole de Dieu. Les premières années, ce sont les prédicants eux-mêmes qui prirent en main cette activité dans les paroisses et s'efforçaient de former des maîtres d'école capables de les remplacer. Le programme d'étude n'était pas très compliqué ; il s'agissait simplement d'apprendre aux élèves à lire, à écrire et à calculer sommairement. Bientôt on vit des écoles établies un peu partout.

Mais la paroisse de Vauffelin avait été négligée sous ce rapport, parce que le pasteur n'y résidait pas. Il n'était guère possible aux pasteurs d'Orvin, qui venaient à la quinzaine présider le culte et donner l'instruction religieuse aux catéchumènes, de tenir encore une école. Les gens de la paroisse étaient conscients de leur état d'infériorité à cet égard et ils furent très reconnaissants au pasteur Samuel Guinand (1599-1611), qui prit à cœur de combler cette lacune en fondant la première école pour Vauffelin et Plagne, pendant l'hiver 1599 à 1600. Il avait trouvé un régent dans la personne de Claude Perret-Gentil, du Locle. Cet essai paraît avoir porté de bons fruits, car il fut décidé de continuer l'expérience les hivers suivants. Le traitement du régent était payé par la caisse paroissiale.

En 1608, celle-ci est vide et ne peut payer le régent. Cela provenait de ce qu'on avait dû faire de nombreuses collectes pour venir au secours de tous ceux qui étaient tombés dans la misère à cause des guerres qui avaient eu la Confédération helvétique pour théâtre et les chicanes religieuses pour motif. On ne pouvait pas laisser les gens souffrir et être, quant à soi, à l'abri du besoin. C'est ce que l'on se disait dans cette petite paroisse, qui réussit à verser pour sa part 61 écus, somme considérable pour l'époque.

Cette œuvre de charité avait sans doute épuisé les réserves des vieux bas de laine, car lorsqu'il s'agit de salarier le régent, on ne trouve plus d'argent. Comment sortir de ce mauvais pas ? Bien des moyens sont envisagés et discutés, et l'on s'arrête enfin à l'idée d'écrire au prince-évêque pour lui demander du secours. Quelques années auparavant, quand son grenier s'était effondré à St-Imier, il avait exigé le produit de toute la dîme de trois années consécutives ;

il peut bien renoncer à sa part d'une année dans la petite paroisse de Vauffelin pour venir à son secours... Il n'est pas nécessaire d'ajouter que S. A. refusa. Il fallut s'en tirer d'une autre manière.

8. Changement de régime

Nous avons dit qu'au moment de la Réformation, les Biennois, qui avaient depuis longtemps, par décision de l'évêque de Lausanne, la surveillance du chapitre des chanoines de St-Imier, avaient dépossédé ce dernier de l'administration et de la direction des paroisses de l'Erguel. La paroisse de Vauffelin était très heureuse de cette situation. Elle avait toujours dépendu de Bienne au point de vue religieux. Le curé de l'Eglise St-Benoît était le collateur de la paroisse de Vauffelin et y envoyait des prêtres pour dire la messe. Après l'introduction de la Réforme, des liens particulièrement intimes s'étaient formés entre ces deux paroisses.

Mais un grand changement allait se produire. Le prince-évêque ayant pris connaissance des archives du chapitre des chanoines de St-Imier, déposées au château épiscopal de Porrentruy, y avait découvert des documents constatant qu'il était l'héritier de ce chapitre, et réclame dès lors le retour de l'Erguel sous sa domination exclusive. Comme les Biennois ne sont pas d'humeur à abandonner des pouvoirs qu'ils exercent dans cette contrée depuis trois quarts de siècle, ils s'opposent à cette revendication. La question est soumise à des experts nommés par un certain nombre de villes suisses qui, après examen, donnent raison à l'évêque. C'est ce que confirme le traité de Baden de 1610, qui rendait l'Erguel au prince et ne laissait aux Biennois que le droit de bannière.

Dès lors, les paroisses d'Erguel forment une Eglise particulière à côté de celle de Bienne, composée des paroisses de Perles, Vauffelin, Péry, Orvin, Sombeval, Corgémont, Courtelary et St-Imier (pour tout le Haut Vallon). Ces paroisses sont desservies à ce moment-là par sept pasteurs et un diacre, celui-ci étant chargé de remplacer les pasteurs tombés malades ou décédés et, en temps ordinaire, de remplir quelques fonctions religieuses dans la grande paroisse de St-Imier.

L'Eglise d'Erguel est dirigée par ses conducteurs spirituels, qui forment ce qu'on appelle la « Classe » des pasteurs. Celle-ci se réunit régulièrement sous la présidence de son « doyen », à Corgémont, où elle a ses archives. Dès le début, elle élabore un règlement qui prévoit que chaque pasteur doit passer à la censure de sa vie et de son activité devant ses collègues toutes les années. Elle intervient dans les difficultés surgissant dans les paroisses et, lorsqu'une

cure est vacante, elle propose des candidats au prince, qui a le droit de nomination en sa qualité de collateur.

La paroisse de Vauffelin fit partie de cette nouvelle organisation, mais regretta d'être séparée de Bienne. Elle le laisse entendre plusieurs fois au cours de l'histoire. Quant elle a des difficultés, quand on la néglige, elle fait souvent remarquer que si l'on ne s'occupe pas de ses affaires, elle s'adressera « à ceux qui ont introduit la religion chez elle », c'est-à-dire aux Biennois.

DEUXIÈME PÉRIODE

Du traité de Baden 1610 à la Révolution française 1797

9. A la recherche de ressources

Cette période s'ouvre dans la paroisse de Vauffelin par une cuisante préoccupation. Nous avons dit que les habitants avaient passé à un moment donné par de telles difficultés financières qu'ils n'avaient pas pu payer le régent d'école. Il s'agissait donc de se procurer un peu d'argent pour faire face aux besoins du ménage et aux dépenses courantes. L'élevage du bétail, la culture des jardins et des champs fournissaient sans doute la nourriture journalière, faite surtout de laitage et de légumes. Mais à côté de cela, on avait besoin de bien d'autres choses encore : des habits, de la lingerie, diverses denrées de consommation, sel, sucre, etc. Il fallait aussi payer la mouture des céréales et les travaux des hommes de métier : tailleurs, cordonniers, charrons, forgerons, charpentiers, couvreurs...

En outre, tout homme valide devait marcher sous la bannière pour défendre la patrie ; il était tenu de se procurer, sinon un uniforme comme aujourd'hui, du moins un habit convenable, puis une arme et ses accessoires. Quand on voulait se marier, on ne pouvait se mettre en ménage dans le dénuement ; un certain trousseau était nécessaire. Cela devenait même assez grave quand un Erguéliste se laissait prendre aux beaux yeux d'une Seelandaise ou autre étrangère en service au pays et convolait en justes noces avec elle. Il lui fallait payer à la commune la lourde somme de 200 écus destinés aux fonds d'école ou d'hospice. Il en était de

même lorsqu'on désirait acquérir une nouvelle commune, comme ce Larius Veblet, de Vauffelin, qui se fit recevoir, en 1590, on ne sait pour quelle raison, en qualité de bourgeois de Plagne. Il dut payer 10 écus à la commune et donner à chacun des 18 hommes du village un pot de vin (valeur 10 sols le pot) et un demi-bache de pain (soit pour une valeur de 10 livres et 4 sols).

Il n'est pas étonnant que chacun cherchât des sources de revenus pour alimenter sa bourse. On élevait du bétail pour le vendre au dehors, particulièrement à Bienne, où l'on portait aussi des légumes, du beurre, des fruits et où l'on conduisait du bois de feu, spécialement du hêtre, parce que le prince se réservait le sapin pour ses constructions à Bienne, à la Reuchenette et à Courtelary.

En retournant tous ces problèmes dans son esprit, le nommé Brähmer, de Vauffelin, se demandait s'il n'était pas possible de faire soi-même de la monnaie. Il essaya et produisit (nous ne savons comment) des pièces de monnaie qui avaient l'apparence des officielles. Son épouse ayant un paiement à faire à une voisine, la Jaiquette, femme de Hanso Hugly, lui donna de cette monnaie qui fut acceptée sans difficulté, ce qui montre que l'imitation était bien réussie.

Au bout d'un certain temps, c'est la Jaiquette qui doit s'acquitter d'une dette envers Brähmer et elle le fait au moyen des pièces de monnaie reçues de la femme de celui-ci. Aussitôt elle est accusée par lui de trafiquer avec des « rappes faulses ». Une enquête est ouverte, on interroge la Jaiquette, qui n'a pas de peine à prouver qu'elle a simplement rendu à Brähmer l'argent qu'il lui avait donné et, comme une visite domiciliaire ne fait rien trouver de suspect chez elle, on se tourne vers Brähmer. On finit par découvrir chez lui le matériel qui lui a permis de faire de la fausse monnaie.

C'était une grave affaire. Bien qu'il ne lui ait pas été possible d'en produire beaucoup, il avait accaparé le droit de battre monnaie appartenant au seul souverain. Il fut emprisonné, condamné à mort et exécuté. On se représente aisément l'impression pénible que cet événement dut faire dans le « Vallon des Oiseaux ».

* * *

Nous avons dit que les gens de la paroisse de Vauffelin cherchaient à se procurer de diverses manières l'argent nécessaire à leur existence et nous en avons cité quelques-unes. Une autre encore était la chasse ou le braconnage. On sait que la chasse était un droit exclusif du prince-évêque sur tout son territoire et les hauts personnages de la cour de Porrentruy ne se faisaient pas faute d'en profiter aussi, car ce qu'on pouvait chasser à ce moment-là, ce n'était pas seulement des lièvres et petit butin semblable, mais des cerfs, des biches, des chevreuils, des sangliers... Cela en valait

la peine. Mais toute cette faune pouvait causer des dégâts appréciables dans les cultures et les récoltes, au grand désespoir des paysans qui se plaignaient vivement. Aussi, pour leur donner satisfaction en quelque mesure et diminuer la pratique du braconnage, leur permettait-on de chasser mais uniquement à la course et sans armes. Le bailli d'Erguel n'en cherchait pas moins à modérer le zèle de ses administrés dans ce domaine. Dans une circulaire, en 1623, il représente ces bons paysans qui abandonnent charrues et hoyaux dès qu'ils aperçoivent les bois d'un cerf au milieu des taillis, pour s'élancer à la poursuite de l'animal, alors, dit la publication, qu'il serait beaucoup plus avantageux pour eux de laisser les « sauvagines » courir en paix et de continuer le travail des champs... C'est tout un poème en quelques mots !

A côté de ces sauvagines si chères à la cour de Porrentruy, il y avait parfois des apparitions moins agréables. On signale à plusieurs reprises la visite de **loups et même d'ours.** On organisait alors des battues sérieuses avec les armes de guerre : arquebuses, mousquets, hallebardes et piques. Lorsqu'on avait réussi à tuer l'un de ces fauves, on le promenait de lieu en lieu en récoltant des sous pour la commune. C'était plus rentable quand il s'agissait d'ours. On en tua un en 1623 dans les environs de Vauffelin, un autre à Romont en 1746.

Dans ce dernier cas, il se passa quelque chose d'incorrect, qui donna lieu à toute une procédure à Courtelary. Il paraît que les gens de Romont s'étaient emparés de l'ours tué pour le promener dans le vaste monde, sans se préoccuper des us et coutumes en usage dans des cas semblables, ce qui engagea les gens de Vauffelin et de Plagne à porter plainte contre eux. Deux ans plus tard, le procès n'était pas terminé.

Dans les années 1878 à 1880, un sanglier fut tué à Romont. A cette époque, celui qui écrit ces lignes, étant jeune garçon, descendait l'ancien chemin conduisant du village au pied des Roches. Vers le milieu de la descente, à gauche, s'élevait un bouquet de gros hêtres, que le peintre Paul-Léo Robert, en séjour là-haut pendant l'été, admirait beaucoup et avait peints. A quelques pas au-dessous, le garçon en question vit un animal ressemblant à un grand porc mais de couleur plus foncée, assis commodément et regardant de tous côtés. Puis le garçon ayant fait quelques pas, la bête se leva sans hâte et s'éloigna majestueusement. C'était un sanglier.

10. Guerres au dehors et leurs répercussions

La guerre de Trente ans fut un grand fléau pour notre petit pays. Elle se déroula en Allemagne mais ses répercussions se firent

sentir dans l'évêché. Après la Réformation, les luttes qui avaient mis aux prises les régions catholiques avec les régions protestantes avaient été liquidées par la paix d'Augsbourg, en 1555. Elle accordait aux protestants pleine liberté de célébrer leur culte selon leurs principes là où la Réforme était établie. Mais sous l'influence des jésuites, des persécutions sont exercées contre les protestants de Bohême (défénestration de Prague). Les populations attaquées se soulèvent et sont soutenues par les protestants, tandis que l'empereur donne son appui à leurs persécuteurs. La guerre devient générale et les protestants risquent d'être écrasés, quand le roi de Suède Gustave-Adolphe vient à leur secours et s'avance de victoire en victoire jusqu'aux confins de notre pays.

Grâce à la sagesse de Berne, la Confédération helvétique se tient prudemment en dehors du conflit, malgré les invites qui lui sont adressées de part et d'autre. Mais le prince-évêque, qui avait fait alliance avec les cantons catholiques pour extirper la nouvelle foi de ses Etats, était occupé à tourmenter ses sujets réformés de la Prévôté, en ce moment-là ; il était suspect aux yeux des Suédois, qui envahissent le pays de Porrentruy et les Franches-Montagnes. Dans l'espace de trois ans (1634-1637), le nord de l'évêché est occupé plusieurs fois, tantôt par les Suédois, tantôt par les Impériaux, qui rançonnent les habitants et commettent toutes espèces de sévices. Le village de Renan est même incendié.

A cause de sa situation écartée, la paroisse de Vauffelin ne connut pas cette invasion, mais n'en supporta pas moins les conséquences, d'abord parce qu'elle fut souvent appelée à envoyer des milices à la frontière et ensuite parce qu'elle dut fournir sa part des 12000 florins réclamés par les envahisseurs pour quitter Porrentruy. Elle fit ce qu'elle put et envoya 13 Rixthaler en 1634. Ce n'est pas la seule fois qu'elle dut faire preuve de bonne volonté et s'imposer des sacrifices. Au cours des invasions étrangères, la misère s'installa dans le pays. La disette se faisait cruellement sentir, les vivres manquaient et les productions du pays, à peine suffisantes en temps ordinaire, n'arrivaient pas à nourrir la population. Aussi fut-on obligé de défendre à plusieurs reprises la vente de toutes céréales hors de l'évêché et d'ordonner aux étrangers habitant le pays de passer la frontière.

Le calme ne revint pas avec la fin de la guerre de Trente ans, terminée par la paix de Münster, en 1648. Des bandes d'hommes qui avaient été enrôlées dans les armées pendant des années se mirent à rôder de-ci, de-là pour vivre sur le compte des populations sédentaires et menaçaient l'évêché. Il fut nécessaire de garder les frontières. Vauffelin dut entretenir pendant longtemps des hommes dans ces troupes. L'évêché avait aussi un poste à Bâle. Personne

de la paroisse ne voulant y aller, on paya un remplaçant pris sur place.

Comme le danger d'une incursion de ces rôdeurs pouvait surgir d'un moment à l'autre, on avait organisé un système d'avertissement particulier. De gros tas de bois avaient été accumulés sur certains sommets, destinés à être allumés d'un moment à l'autre. L'apparition des feux signifiait l'ordre de départ des milices pour la frontière. Le châtelain de Courtelary avait ordonné que l'on mît « des gardes fidelles et veillantes jusqu'à quatre auprès des feux de signal, pour avoir l'œul sur les autres costés de la montagne afin que sitôt allumés au danger les Elus (soldats) partent sur le pied, avec armes et munitions nécessaires du costé de Porrentruy... le tout pour la deffense de la chère patrie ».

C'est à cette occasion que l'on renouvela le contrôle des « électionnaires », c'est-à-dire des soldats de la paroisse appartenant à la bannière de Bienne et obligés de marcher par contingents. Chaque village devait fournir un contingent proportionné à sa population. Tous les hommes valides ne marchaient pas, mais seulement une partie. La paroisse de Vauffelin était taxée à 18 hommes, 9 par village, choisis de cette manière. L'opération du recrutement s'appelait « élection ». Un seul homme par ménage pouvait être pris. Les maires, greffiers, sautiers, ainsi que la majorité des membres du consistoire, nécessaires à l'exercice de la police, restaient en dehors de l'élection.

Une fois ces éliminations faites, les 9 hommes formant le contingent du village étaient tirés au sort parmi les citoyens de 16 à 60 ans et divisés en trois groupes ou élections de 3 hommes. A la réquisition de Bienne, la première élection (3 hommes) marchait, puis la seconde et enfin la troisième si le contingent entier était nécessaire. En cas d'occupation des frontières, où un nombre d'hommes limité était suffisant, les élections se remplaçaient chaque mois.

La solde était payée par la caisse du pays d'Erguel à raison de 6 écus par mois et par homme. Les communes devaient fournir la poudre et le plomb. L'équipement était à la charge des milices, mais dans une circulaire, Bienne demande aux communes de veiller à ce que la tenue du contingent fasse honneur au pays.

A titre de curiosité, nous donnons ci-après une partie de la lettre du régent de Vauffelin annonçant au châtelain de Courtelary le résultat du recrutement de 1656. Ce document est intéressant parce qu'il indique le nombre et le nom des soldats, les différentes armes en usage à cette époque et la savoureuse orthographe du régent.

« Monsgr, le Chastelain d'Erguël. N'ayant voulu manquer de obbéir à vos leitres et commandemens desquels avons fait devoir suivans vos commandemens auxquels seront nommez par leurs noms premièrement

Vauffelin

Mons. le maire Pierre Huguelit avec une Harquebuse — Item Aden son fils, un mosquet — Hanzo Huguelit, une pique — Bandit Jolit, le vieux, une pique — Hanzo Veiblet, albardié — Niquelit Huguelit, un mosquet — Michelit Huguelit, un mosquet — Hanzo Jeanperrin, une pique — Item David son fils, demeurant à Bogents (Boujean) un mosquet, etc.

Plagne

Peitrehanz grojean, harquebuse — Daniel Etienne, une pique — Jaque Veiblet, un mosquet — Tennet Grojean, harquebuse — Bandit Grojean, une albard — Heyrit Veloz, un mosquet — Hanziacob Wisard, un mosquet — David Grojean, demeurant au pays dâjoê (Ajoie) une pique, etc.

A vous prient monsgr. le et très honorez Seigneur Chastelain d'Erguël, nous vous prions de prendre tous en bonne part nous nous recommandons à vos benins suppot et Seigneurie.

Actum le 11me jour de Janvrier 1656

Fait par moy Abraham Bauder d'Orvin, Maître des Colle.

* * *

Ce n'est pas seulement aux frontières que sévissaient le fléau de la guerre et les discordes. Les Confédérés eux-mêmes ne s'entendaient pas entre eux par intolérance religieuse.

A Arth, canton de Schwyz, un groupe de protestants vivait tranquillement, ne demandant que la paix. Mais leur présence ne plaisait pas au clergé romain, qui voulait les faire disparaître. Les Zuricois et les Bernois intervinrent, et c'est la guerre avec les catholiques. La bannière de Bienne doit aussi marcher avec les milices d'Erguel. Le prince-évêque défend aux communes d'envoyer leur contingent pour combattre ses coreligionnaires. Vauffelin profite de l'occasion pour réclamer ses hommes. Bienne tient compte de la situation en n'envoyant pas le contingent d'Erguel sur le théâtre des opérations, mais simplement à Aarberg pour surveiller les Fribourgeois et les empêcher d'attaquer les Bernois par derrière.

Pendant ce temps, la population était encore tourmentée par la menace de la peste, qui sévissait ailleurs. Cette épidémie, qui avait détruit autrefois plusieurs localités du Jura, avait laissé un trop mauvais souvenir pour qu'on ne redoutât pas son retour. L'apparition de comètes, qui étaient censées être les messagères de grandes calamités, vinrent encore jeter le trouble dans la vie déjà assez précaire de la population.

Mais toutes ces préoccupations exerçaient une action plutôt moralisante sur les esprits, qui comprenaient la nécessité de mar-

cher sur le chemin de la piété et de la foi en Dieu. Les pasteurs Wisard et Perrot, qui occupèrent en ce temps-là la cure d'Orvin et desservaient aussi la paroisse de Vauffelin, exercèrent sous ce rapport une influence bienfaisante. On accourait avec plaisir dans la vieille église pour écouter la prédication de l'Evangile et s'en pénétrer.

11. Evénements divers

Il paraît que la frontière entre l'évêché et les cantons de Soleure et de Berne, à l'est et au sud-est, n'était pas très nettement marquée et connue, ce qui pouvait donner lieu à des empiétements et à des réclamations. C'est pourquoi le bailli de Courtelary chargea la commune de Romont de les établir. C'était un honneur et une marque de confiance pour les habitants de ce village. Il s'agissait pour eux, de concert avec les autorités des communes voisines, de visiter les lieux, de retrouver les anciennes bornes ou, à défaut des marques sur le terrain, des arbres séculaires, ou encore de consulter les archives et les souvenirs des vieillards. Ils commencèrent leur travail sur la montagne qui domine le village de Granges (Grenchen), là où les territoires des deux localités se rencontrent, redescendirent la grande pente qui domine l'étroit vallon, traversèrent la belle forêt de Virsin, au sud de laquelle ils trouvèrent le territoire de Longeau pour aboutir enfin à l'Aar, devant Büren, à travers la plaine bernoise.

Leur travail fut apprécié et accepté. La seigneurie d'Erguel leur versa « en l'an 1667 la somme de cent cinquante escus faibles pour une estraine ou récompense des frais qu'ils ont seuls supportée au maintient des limites... de leur réage ». Toutes les communes payèrent leur quote-part sans hésitation, sauf celle de Sonceboz-Sombeval, qui fit des difficultés. Comme elle appartenait au point de vue civil à la Prévôté de Moutier, elle se demandait si cela la concernait aussi. Elle finit par verser son compte après une réclamation de Romont au prince-évêque.

A cette même époque, une difficulté s'éleva entre les paroisses d'Orvin et de Vauffelin au sujet des limites de leurs territoires. Après un nombre respectable de pourparlers plus ou moins agréables, une sentence souveraine la fixa à la Fontaine de la Goutte, au-dessus de Frinvillier, du côté d'Orvin. C'est jusque-là que les gens de Vauffelin devaient ouvrir le chemin en cas de grosses neiges.

Nous avons dit qu'il y avait un moulin à Frinvillier et que les habitants du Vallon des Oiseaux étaient tenus d'y faire moudre leur graine. Mais comme ils n'étaient pas satisfaits de la mouture, ils allaient plutôt au moulin de Boujean. Le meunier de Frinvillier

porte alors plainte contre eux au châtelain de Courtelary, qui leur donne l'ordre formel de se soumettre aux conventions séculaires.

La vie austère de travail et de peines de nos ancêtres était parfois coupée par des jours de liesse. Il en était ainsi lorsqu'un prince-évêque montait sur le trône épiscopal et faisait une tournée dans ses Etats pour recevoir le serment de fidélité de ses sujets. C'est à Courtelary que se déroulait la cérémonie pour l'Erguel et l'on mettait tout en œuvre pour le bien recevoir. A côté du bailli et de son personnel, il y avait la milice, le clergé protestant en robe et rabat, les maires avec leurs adjoints, les anciens d'Eglise, les maîtres d'école avec les élèves des communes voisines et le peuple qui accourait de partout pour voir son souverain.

Quand le prince Rinck de Baldenstein arriva à Courtelary, il fut reçu au milieu d'un grand concours de population et le châtelain, Jean-Henri Thellung, n'épargna rien pour fêter dignement le souverain, qui se déclara d'ailleurs très satisfait. Mais au bout de quelques jours, le bailli d'Erguel, ayant fait le compte des dépenses de la réception, trouva l'honneur d'avoir reçu le souverain sous son toit un peu trop dispendieux et réclama 60 écus neufs au pays. La paroisse de Vauffelin lui versa pour sa part la somme de 5 écus, 6 batz, 3 crutzer.

Le Haut Chapitre des chanoines de l'évêché, qui avait quitté Bâle à la Réformation pour vivre à Fribourg-en-Brisgau, revint dans le pays en 1678 et s'établit à Arlesheim, où il construisit la Domkirche. On fit naturellement appel à la générosité des sujets et Vauffelin donna pour sa part 3 pistoles et 22 ½ batz, tandis que le don de Bienne s'élevait à 200 doublons.

A cette époque, la paroisse est mise au courant d'une curieuse affaire par le châtelain Chemyleret. Il parait qu'un nommé Christ Gauthier est accusé d'un vol commis à La Heutte. Arrêté et conduit dans les prisons de St-Imier, il y est interrogé à plusieurs reprises, mais nie toujours avec fermeté, de sorte qu'on ne peut le condamner à mort, comme cela se fait d'habitude. Informée de la chose, la cour de Porrentruy ordonne de lui faire subir la torture. Au milieu de ses souffrances, Gauthier fait des aveux. Mais comme on a l'impression qu'il pourrait bien les retirer et opposer de nouvelles dénégations aux accusations dont il est l'objet, on s'empresse de l'exécuter avant qu'il puisse parler.

Or, comme toutes les communes étaient invitées à se faire représenter aux exécutions et qu'on n'avait pas eu le temps de les informer dans le cas Gauthier, le châtelain s'excuse auprès de la paroisse de Vauffelin en disant que « tout s'est passé sans préjudice des privilèges que vous pouvez avoir, auxquels je ne prétendrai jamais de déroger, estant vostre bon ami ! ». Il semble que

les exécutions étaient considérées en ce temps-là comme des spectacles intéressants !

Une affaire qui causa beaucoup d'amertume dans la paroisse de Vauffelin fut aussi liquidée ces années-là. A une époque très ancienne, un accord avait été passé qui obligeait cette paroisse à livrer au maire de Bienne quatre toises de bois par charrue. C'était supportable dans un temps où la population était peu nombreuse. Mais à mesure que le nombre des ménages et par conséquent des charrues augmentait, la charge devenait trop lourde. Aussi avait-on pris l'habitude de n'envoyer que ce qui était nécessaire au maire, et tout le monde était satisfait. Mais un nouveau titulaire ayant exigé tout ce qui lui revenait intégralement, et les deux précédents s'étant joints à lui pour revendiquer ce qui ne leur avait pas été livré, la paroisse se trouva dans une grande perplexité. Il fut calculé à cette occasion que d'après cette fameuse convention, le maire de Bienne aurait dû recevoir annuellement à cette époque 400 toises de bois de Vauffelin.

Cette paroisse protesta avec énergie contre ces prétentions insensées, que le simple bon sens condamnait. Rien n'y fit. Elle fut forcée de donner aux solliciteurs, sinon l'arrérage complet, du moins une importante somme d'argent en compensation.

Tout cela n'empêchait pas les habitants du Vallon des Oiseaux de participer par des dons à des œuvres de charité et d'entraide. En 1703, en effet, ils répondirent à un appel de la paroisse neuchâteloise des Planchettes, qui désirait construire « un établissement pieux », c'est-à-dire un temple, par l'envoi d'un écu blanc, modeste somme sans doute, qui devait simplement marquer la sympathie de la petite paroisse de Vauffelin pour sa petite sœur du comté de Neuchâtel.

12. La construction du temple

En 1699, la paroisse d'Orvin reçut comme pasteur Jacques Frêne, de Reconvilier, jusqu'alors à Péry. Il alla, selon la coutume, présider le culte tous les 15 jours dans l'antique « capella » de Vauffelin, dont l'origine est inconnue. Employé depuis des siècles, ce sanctuaire était devenu trop petit et menaçait ruine. Il fallait le remplacer. Mais c'était une grosse entreprise pour une population qui ne nageait pas dans l'or. Elle n'en décide pas moins, en 1715, de bâtir un temple.

Et l'on se met à l'œuvre immédiatement en s'adressant à des entrepreneurs et en faisant les acquisitions nécessaires. Comme il n'y a pas de scierie dans la paroisse, il faut faire venir des planches d'ailleurs et le châtelain Chemyleret en autorise l'achat dans les

autres villages d'Erguel, à condition expresse que ces planches ne seront employées que pour le temple.

En outre, la paroisse passe un marché avec les « maistres » entrepreneurs Hanshenri Grosjean et Abraham Voiblet, aux termes duquel elle s'engage à faire conduire sur place et à ses frais les matériaux nécessaires, ainsi que la couverture et le fer. De leur côté, les entrepreneurs livreront les autres fournitures, telles que le verre et le plomb, ainsi que le mobilier, à savoir la table de communion, la chaire et les bancs. Ils doivent en outre placer un avant-toit au-dessus de la porte d'entrée afin, dit l'accord, « quand yver il ne pousse pas dans l'église ». Pour leur travail, les entrepreneurs recevront la somme de 150 écus et 30 mesures de graine, moitié blé, moitié avoine.

La construction dura une année et l'inauguration du nouveau sanctuaire eut lieu en 1716. Il s'élève sur l'emplacement de l'ancienne « capella », dont les murs furent utilisés en partie pour la nouvelle construction. On retrouva, en effet, lors de la rénovation du temple en 1930, des fresques qui avaient été recouvertes à la Réformation et que l'on n'a pas restaurées. D'une longueur de 12,40 m. et d'une largeur de 7,60 m., le nouveau bâtiment forme un quadrilatère régulier, dont l'entrée principale est à l'ouest, face au village. Trois fenêtres ogivales s'ouvrent sur chaque façade longitudinale, et une sur celle de l'est. Un couloir partage la nef en deux corps de bancs jusqu'aux deux tiers de la longueur. La chaire est appliquée à la paroi sud ; en face s'ouvre dans la muraille nord une petite porte rarement utilisée et supprimée par la suite. La façade latérale de l'est est occupée par les stalles des anciens, au-dessus desquelles on peut lire les dix commandements peints sur la muraille. Au pied de la chaire se trouvaient les sièges des régents d'école, qui devaient autrefois « porter le chant » des psaumes et des cantiques. A gauche de l'entrée, un escalier en bois conduit aux deux galeries appliquées aux façades ouest et nord et au clocher.

Au-dessus de la porte d'entrée sont gravés dans la pierre le chiffre « 1716 » et les lettres suivantes : J. F. H. M. — Ab. H. et Ab, V. Nous ne possédons aucun détail sur l'inauguration de ce bâtiment, qui fut sans doute célébrée dans l'allégresse par tous les paroissiens. Ils avaient maintenant un agréable lieu de culte, pittoresquement situé et pratiquement aménagé. Il faut croire qu'il plaisait aussi à d'autres gens, puisque six ans après, Orvin reconstruisait son temple en adoptant, mais en plus grand, la même disposition, avec l'inscription des dix commandements sur la paroi du fond.

Pour arriver à ce beau résultat, la paroisse dut faire un grand effort. Elle devait se charger des charrois, de la fourniture des matériaux de construction, pierre, sable, chaux et bois, et de payer

aux entrepreneurs les sommes convenues. Et cela n'alla pas tout seul. Les hommes qui dirigèrent l'entreprise et qui sont ceux dont les initiales figurent au fronton de la porte : Jean-François Huguelet, maire, Abraham Huguelet et Abraham Voiblet, les deux justiciers, firent preuve de savoir-faire et d'énergie. Ils durent contracter des emprunts au cours des travaux. Le 18 juin 1716, Jean-Conrad-Albert Thellung, maire de Bienne, leur prête 60 écus ; le 30 juillet, 80 écus ; et Jonas Blösch, 50 écus. Ces sommes furent sans doute remboursées au cours des années suivantes.

* * *

La paroisse avait fait preuve d'une grande énergie pour posséder enfin un sanctuaire digne et plaisant, parce qu'elle désirait développer sa vie religieuse. Elle soupirait après le moment où elle pourrait entendre la Parole de Dieu tous les dimanches et non seulement à la quinzaine. Elle comprenait bien que le pasteur d'Orvin ne pouvait guère se rendre à Vauffelin tous les huit jours ; la distance était grande entre les deux villages ; les chemins étaient si mal entretenus entre Orvin et Frinvillier qu'un char pouvait à peine y passer et que tout pasteur n'était pas capable de faire la route à cheval. Aussi se demandait-on comment on pourrait bien réaliser ce vœu général.

Une circonstance imprévue vint au secours des fidèles de Vauffelin. Le fils du pasteur d'Orvin, Rémy Frêne, avait été nommé suffragant de son père, Jacques Frêne, en 1718. Il offrit à la paroisse de Vauffelin d'organiser le travail des deux ministres de telle sorte qu'il y eût un service divin tous les dimanches, de Pâques à fin septembre, à l'église St-Etienne, sauf cas imprévus, mais à la condition que le prince-évêque lui assurât le droit de succéder à son père comme pasteur d'Orvin. S. A. ayant été consentante, les paroissiens promirent spontanément de donner aux ministres Frêne une mesure de froment par ménage et par année.

Désormais les paroissiens de Vauffelin eurent la satisfaction de pouvoir se rendre à l'église tous les dimanches d'été pour y adorer le Créateur et recevoir instruction et édification. Mais ils manifestaient moins de zèle à livrer leur mesure de froment. Les mois et les années s'écoulaient et les habitants de la cure ne voyaient rien venir. De leur côté, les ministres n'étaient pas venus toujours très régulièrement, empêchés soit par la maladie, soit par l'obligation de remplacer un collègue tombé malade en Erguel. On leur reprochait aussi de ne pas venir à une heure régulière, ce qui était surtout désagréable aux gens de Plagne.

Les paroissiens s'en ouvrirent au bailli Imer, de Courtelary, qui engagea les pasteurs Frêne à donner satisfaction à leurs ouailles

et celles-ci à payer leurs redevances. Cet arrangement ne devait pas durer longtemps, car, en 1727, le fils Rémy Frêne était nommé pasteur à Péry et son père prenait sa retraite.

13. Un mariage pastoral qui fit du bruit

La cure d'Orvin fut ensuite occupée par un jeune pasteur du nom de François-Louis Faigaux, originaire de Reconvilier, mais né dans le pays de Vaud, où son père était pasteur. Après des études à Bâle, où il avait été consacré, il était devenu diacre d'Erguel. Il avait composé et publié à Berne, avec l'approbation de LL. EE., une « Instruction familière sur les devoirs d'un sujet envers son Souverain ».

Après deux ans d'activité dans la paroisse, il songe à fonder un foyer en épousant sa cousine germaine, Mlle d'Aubigné, fille d'un frère de sa mère, qui demeurait en Hollande. Mais le mariage entre cousins germains est interdit en Erguel par le « Coutumier » de 1605, comme du reste dans toutes les Eglises réformées de l'évêché, tandis que le code catholique et les constitutions d'autres Eglises protestantes sont plus larges dans ce domaine.

Une grave question se pose donc pour le jeune pasteur : peut-il épouser sa cousine et se mettre par là en opposition avec la loi du pays ? En le faisant, ne se prépare-t-il pas une situation délicate si tels de ses paroissiens veulent l'imiter ? Il s'en ouvre à ses collègues à la séance de la Classe au printemps 1729 ; on lui déclare carrément que ce mariage est impossible.

On comprend la situation angoissante dans laquelle se trouve le pasteur d'Orvin. Il aime sa cousine, qui, en attendant son mariage, est chez ses beaux-parents alors à la cure de Nods. S'il était en Hollande ou en Allemagne, aucune difficulté ne se présenterait. N'est-on pas trop strict en Erguel ? Il lui vient alors une idée. Au-dessus de la Classe, il y a le prince-évêque, qui n'a pas les mêmes scrupules que l'Eglise protestante et peut prendre des décisions souveraines. S'il s'adressait à lui, peut-être obtiendrait-il une licence !

Il écrit donc à S. A., qui répond en ordonnant au seigneur d'Orvin, M. Chemyleret, de Bienne, d'examiner cette question et de donner l'autorisation s'il n'y voit pas d'inconvénients. Comme ce dernier n'en voit pas, il donne aux fiancés la permission de convoler en justes noces.

Sans perdre de temps, le pasteur Faigaux fait une première annonce de son mariage un dimanche matin en chaire. Le doyen l'apprend, porte plainte contre lui auprès du prince et donne aux

autorités de paroisse d'Orvin et de Vauffelin l'ordre d'interdire la continuation des publications d'usage. M. Faigaux n'en charge pas moins le greffier de commune de faire la seconde au culte du mercredi et la troisième au service divin du dimanche suivant, concentrant ainsi sur huit jours les annonces devant se faire régulièrement pendant trois dimanches consécutifs, pour être suivies du mariage dans les six semaines suivantes.

Cependant le mariage n'a pas lieu dans ce laps de temps ; des mois mêmes s'écoulent pendant lesquels on s'observe de part et d'autre. La Classe pense que le pasteur Faigaux se soumet et celui-ci s'imagine qu'elle ne formulera plus d'objection. Et comme il apprend que le souverain a écrit le 21 avril 1730 au bailli de Courtelary à l'intention de la Classe qu'il a effectivement donné la permission sollicitée par l'intermédiaire du seigneur d'Orvin, mais qu'il faut considérer la chose comme un « casus extraordinarius », dont nul n'aura à l'avenir le droit de se prévaloir, le pasteur Faigaux n'hésite plus. Son mariage est béni à Orvin par l'ancien pasteur Jacques Frêne, au milieu de la joie générale et au bruit du mortier.

Ce n'est pas dans une atmosphère semblable que la Classe apprend l'événement. Elle en est suffoquée, mais comme elle ne ne peut d'elle-même déposer le pasteur d'Orvin, elle l'exclut de son sein et se plaint auprès du prince. Très ennuyé par toutes ces affaires, ce dernier cherche à en sortir une bonne fois et croit avoir trouvé la solution d'une manière élégante pour lui. Comme les annonces de mariage n'ont pas été correctement faites, il va en faire un grief. Il ordonne donc au bailli de Courtelary de réunir la Classe, y compris le pasteur d'Orvin, pour prendre connaissance d'un pli qui ne doit être décacheté qu'en pleine séance.

Que contient-il, ce pli ? Ouvert au milieu de l'attente anxieuse de l'assemblée, il est lu par le bailli. Le prince, tenant compte des irrégularités commises dans la publication du fameux mariage, ordonne au bailli de suspendre le pasteur Faigaux de son bénéfice, c'est-à-dire de sa charge, « jusqu'à ce qu'il ait réparé le scandale qu'il a donné par là ». A l'ouïe de ce message, le doyen de la Classe invite le pasteur Faigaux à se retirer et prie le bailli de pourvoir à la desserte des Eglises de Vauffelin et d'Orvin d'une manière convenable, leur pasteur étant considéré comme n'étant plus en fonctions.

Quelle impression douloureuse la décision du prince dut faire sur les habitants de la cure d'Orvin ! Ils trouvaient heureusement une compensation dans l'affection de leurs paroissiens. Car on les aime à cause de leur amabilité, de leur bienveillance, de leur charité ; on apprécie les prédications données par le jeune pasteur et on

décide de prendre leur défense d'une manière énergique auprès de la Classe.

Seulement, que faire dans de semblables circonstances ? Sans rien dire à personne, le pasteur Faigaux se rend en secret à Porrentruy et revient à la maison le cœur en joie, parce qu'il a reçu de S. A. la promesse de pouvoir rester à Orvin, en dépit de l'opposition de la Classe. En effet, dix jours après le prononcé de la suspension de Faigaux, le prince fait savoir au bailli que cette peine est levée parce que le pasteur s'est pleinement justifié et qu'il est rétabli dans l'exercice de ses fonctions.

La Classe considère cette décision comme un affront pour elle, mais ne réagit pas immédiatement. Des mois se passent, puis une intervention de LL. EE. de Berne se produit. Ces messieurs avaient félicité le jeune Faigaux lors de la publication de son catéchisme ; maintenant, ils sont irrités contre lui à cause de son mariage « illégal ». Ils condamnent ce même catéchisme et retirent à son auteur, originaire de la Prévôté, sa qualité de combourgeois de Berne, titre qui a toujours été considéré comme un honneur et une sauvegarde.

Là-dessus, la Classe s'empresse de faire savoir à S. A. la « flétrissure » reçue de Berne par le pasteur Faigaux et déplore que dans la population on ne se gêne pas maintenant de dire que ce qui est permis aux ministres devrait l'être aussi aux autres gens ; des désordres sont à craindre. Cette communication ne passe pas inaperçue à la cour, qui est très embarrassée et estime que la Classe est trop exigeante. Le prince ne comprend pas qu'il s'agit là non pas simplement d'une querelle entre ecclésiastiques, mais d'une question de principes : l'observation d'une loi du pays.

Des mois se passent de nouveau. On s'est occupé entre temps de la rédaction du Règlement ecclésiastique de 1731, qui confère un nouveau droit à la Classe en ce que son art. 7 donne à la Compagnie des Pasteurs la possibilité de suspendre un pasteur, de le retrancher de la Classe et même de le démettre entièrement de sa charge de ministre. Mais en vertu du principe de la non-rétroactivité, cet article ne pouvait s'appliquer au pasteur Faigaux, puisque son mariage avait eu lieu avant la promulgation du règlement. La Classe n'eut pas même l'idée qu'elle pourrait en faire usage, mais on y songeait ailleurs.

Plusieurs mois s'écoulent encore. Arrive le 1er janvier 1732. Parmi les messages parvenus à la cure d'Orvin, s'en trouve un du conseiller Laubscher, de la cour de Porrentruy, qui dut faire une singulière impression au pasteur Faigaux. Il l'engage tout simplement à démissionner et à vivre de ses revenus propres, en attendant qu'il puisse se placer en Hollande, mais ajoute pour adoucir l'amer-

tume de la pilule : « Quoique S. A. soit d'ailleurs fort portée pour vous ».

Comme de nouveaux pourparlers entre le bailli et le doyen n'aboutissent à aucun résultat, la cour demande à la Classe, pour en finir une bonne fois, de rédiger un cahier de plaintes contre M. Faigaux. Le conseiller Laubscher suggère aussi comme en passant et sans avoir l'air d'y toucher que la Classe pourrait agir suivant les prescriptions de l'art. 7 du nouveau règlement ecclésiastique, qui l'autorise maintenant à déposer de son chef un pasteur. Mais il recommande dans un post scriptum « de ne montrer sa lettre qu'à des amis et de n'en faire mention dans aucun acte ni lettres à écrire à la Cour ». La manœuvre se devine. On veut faire endosser à la Classe la responsabilité de la déposition de Faigaux.

C'est bien à contre-cœur que la Classe entre dans la voie qui lui est proposée. Elle s'y décide cependant pour ramener le calme dans le public et déclare la cure d'Orvin vacante. Par charité, elle accorde au pasteur Faigaux quatre mois de prolongation pour se pourvoir d'une nouvelle situation.

Les paroissiens d'Orvin et de Vauffelin furent navrés de cette décision qui leur enlevait leur cher pasteur. Ils firent démarche sur démarche en sa faveur, mais tout fut inutile.

Le jeune pasteur Faigaux offrit ses services aux Eglises de huguenots réfugiés en Allemagne, où le mariage entre cousins germains est autorisé. C'est du reste ce qu'il aurait dû faire dès le début pour montrer son respect de la loi. Il n'en fit pas moins une belle carrière comme pasteur et professeur dans ces Eglises (Actes de l'Emulation 1951).

14. Installation mouvementée du maire

Le successeur du pasteur Faigaux fut le diacre d'Erguel, Jean-Jacques Cellier, de La Neuveville, reçu dans le clergé après des études et une consécration à Genève. Il entrait en fonction à Vauffelin dans des conditions très difficiles. La population était très attachée à son prédécesseur et éprouvait quelque mécontentement contre la Classe. Le jeune successeur devait pâtir de cette situation et n'eut pas le talent de se faire aimer et de remplacer M. Faigaux dans le cœur de ses paroissiens. Il lui manquait une certaine dignité dans son maintien et dans l'exercice de son ministère. D'autre part, les événements politiques en Erguel avaient produit une grande agitation dans le pays. La population s'était soulevée contre le bailli Mestrezat parce que celui-ci cherchait à rogner les libertés du peuple au profit de l'absolutisme du prince. Une échauffourée

avait eu lieu à Courtelary contre lui ; on voulait lui faire un mauvais parti. Mais ayant senti l'orage venir, il était parti en vitesse la veille du côté de Porrentruy.

Un mois plus tard, il s'agissait de remplacer le maire de Vauffelin, Philippe Huguelet. La nomination des maires rentrait dans les attributions du prince-évêque, qui jetait d'habitude son dévolu sur celui que le bailli proposait. Dans le cas présent, la paroisse avait désigné son candidat pris parmi les hommes habitués aux affaires, mais S. A. avait élu Jean Huguelet, recommandé par le bailli Mestrezat sur les intrigues du lieutenant Pierre Juillard, de Tramelan, beau-père de ce personnage.

L'installation du nouveau maire par celui de Péry avait été fixée sur un dimanche matin, après le culte présidé par le pasteur Cellier. Le service divin étant terminé, le lieutenant Grosjean de Plagne prie la « générale paroisse » de prendre place pour entendre une communication du commissaire de S. A. Le pasteur Cellier crut de son devoir de rester en sa qualité de pasteur de la paroisse et de président du consistoire, bien qu'il n'habitât pas à Vauffelin.

Le commissaire commença sa « saluade » en s'adressant d'abord au ministre, ce qui indisposa l'assemblée, puis lut le décret de nomination de Jean Huguelet comme maire ; il recommanda à « l'honorable justice, au vénérable consistoire et à la générale paroisse de le recevoir comme tel ».

Le lieutenant Grosjean prit alors la parole en sa qualité de chef de la justice de la paroisse pour déclarer qu'il respectait les ordres de S. A., mais qu'avant de reconnaître le maire qu'on leur présentait, il demandait de pouvoir consulter la paroisse. Là-dessus le pasteur Cellier intervint pour dire que, quant à lui, il n'avait pas besoin de tant de consultations, qu'il acceptait Jean Huguelet comme maire au nom du consistoire. A peine eut-il parlé qu'il le regretta en constatant l'effet de son discours sur l'assemblée. Celle-ci étant sortie pour délibérer, les membres du consistoire dirent qu'ils n'avaient pas chargé le pasteur de parler en leur nom. Alors quelques jeunes gens irrités rentrent dans le temple pour prendre le pasteur à partie. Mais les principaux de la paroisse les en firent sortir, afin de respecter la maison de Dieu et l'on descendit au village.

En cours de route, on rencontre Pierre Juillard, le beau-père du nouveau maire. On l'engage à s'en retourner chez sa fille et, étant étranger, à ne pas se mêler des affaires de la paroisse. Juillard continue néanmoins son chemin. Il rencontre des jeunes gens qui voient en lui l'auteur principal des troubles ; ils lui donnent quelques soufflets, le jettent à terre malgré ses 70 ans, de sorte que quand le malheureux rejoint son beau-fils et le pasteur sur le préau du temple, il porte une blessure à la tête.

Voyant la situation dans laquelle se trouve son mari, son père et le pasteur, la femme du nouveau maire s'en va chercher trois épées pour leur permettre de se défendre sur le chemin du retour. Quelques hommes les attendent et les attaquent ; le lieutenant Juillard en blesse deux, l'un à un bras, l'autre à un doigt ; mais on lui arrache son épée et on la brise par le milieu. Le nouveau maire ne peut dégainer, sa femme ayant oublié la clé de l'épée à la maison. Mais Mme la mairesse, en véritable virago, frappe d'estoc et de taille ceux qui ont désarmé son père ; elle reçoit en retour « quelques bourrades ».

Puis des jeunes gens s'en prennent au pasteur, qui est renversé et frappé jusqu'au moment où il peut se transporter dans une maison voisine où il est à l'abri. Après avoir été pansé, il sort secrètement de son refuge et, pour éviter toute embûche possible sur le chemin d'Orvin, il se rend à Perles, où il reçoit une cordiale hospitalité à la cure.

Cette affaire fait grand bruit dans le pays d'autant plus que les responsables de la paroisse font savoir à la Classe qu'ils ne veulent plus M. Cellier comme pasteur. Il faut donc leur envoyer tantôt le diacre, tantôt un pasteur voisin pendant 12 ans, c'est-à-dire jusqu'au moment où le prince donne sa sentence sur les troubles d'Erguel et sur ceux de Vauffelin, le 15 décembre 1745. Le lieutenant Grosjean et consorts sont déclarés coupables et sont punis tandis que le pasteur, malgré ses torts évidents, est innocenté. Mais cette aventure avait mûri, rendu sage et prudent ce dernier, de sorte qu'il put reprendre son ministère à Vauffelin, après une réconciliation sincère avec ses paroissiens. La paroisse fut heureuse d'avoir de nouveau des cultes réguliers et M. Cellier s'occupa avec dévouement de sa paroisse retrouvée jusqu'à son départ pour Bâle, en 1749.

* * *

A l'occasion de cette affaire, la paroisse écrit deux lettres émouvantes, l'une à Berne et l'autre à Bienne, pour dépeindre la situation lamentable dans laquelle elle se trouve au point de vue religieux. Celle adressée à Berne montre l'influence que cette ville exerçait au point de vue religieux non seulement sur la Prévôté de Moutier, mais aussi sur toutes les autres Eglises réformées de l'évêché. Elle débute ainsi : « Nous abordons avec une très respectueuse soumission le glorieux trone de vos Excellences, étant comme nous sommes leurs très humbles et très fidèles serviteurs et cliens pour implorer leur secours dans l'extrêmité où nous sommes, extrêmité d'autant plus douloureuse qu'il s'agit du salut de nos âmes ou au moins de celui de nos familles... ». Suit un tableau bien noir

du pasteur Cellier et la demande à LL. EE. de faire un échange entre lui et un ministre du Pays de Vaud. « Quoiqu'il en soit, souverains Seigneurs, nous vous supplions par le Dieu des miséricordes et par le sang de J. C. d'avoir pitié d'un peuple plus misérable qu'on ne saurait dire... »

Dans sa lettre à Bienne, la paroisse rappelle tout d'abord que c'est cette ville qui a introduit la bienheureuse réformation et envoyé des pasteurs jusqu'au traité de Baden de 1610, où elle céda la collature de St-Etienne à S. A. Les Biennois ne peuvent donc pas éconduire cette paroisse. « Auriez-vous oublié vos anciennes tendresses pour un peuple que vos glorieux ancêtres ont amené à la connaissance de l'Evangile ?... Des pères spirituels comme vous êtes par rapport à nous abandonneraient-ils leurs enfants ?... Quel refroidissement ne se glisse-t-il pas pour la Parole de Dieu ! »... Bienne ne peut abandonner Vauffelin sous peine d'éprouver les mêmes reproches que doivent se faire les Bâlois d'avoir abandonné Laufon après l'avoir amené à la Réforme.

« Si nous nous trouvions dans les Indes, sans voisinage réformé, sans protection effective et que nous entendissions parler d'une ville comme la vôtre, qui a donné le jour au premier des réformés, au maître de Zwingli, qui a prêché la vérité avant Luther, nous remuerions ciel et terre pour vous faire parvenir une requête et nous attendrions de vous du soulagement à nos maux. Maintenant que nous sommes sous vos ailes et à vos portes, ne pourrions-nous rien obtenir ? Rien n'est plus précieux que le salut de l'âme ; rien aussi ne saurait mieux justifier les instances pressantes que nous faisons en vous suppliant, au nom de Dieu, de nous secourir. C'est la très humble prière que nous répandons avec larmes à vos pieds. Et nous désirons ardemment d'avoir au dernier jour un juste sujet de vous rendre témoignage devant Dieu et ses saints anges et à la face de l'univers des bons offices que vous nous aurez rendus... »

LL. EE. de Berne et ces Messieurs de Bienne furent sans doute touchés par cet émouvant appel à l'aide. Mais ils ne purent intervenir dans ces affaires qui dépendaient d'autres pouvoirs. Il se produisit cependant, comme nous l'avons dit, une réconciliation tardive entre le conducteur spirituel et la paroisse pour le plus grand profit de la vie religieuse.

15. L'incendie d'Orvin de 1754 et ses suites

Le village d'Orvin eut à subir trois incendies considérables dans l'espace de trois quarts de siècle. Le premier, en juillet 1724, allumé par la foudre, détruisit 17 maisons d'habitation et 13 greniers. Le

second, en 1754, consuma 48 maisons, parmi lesquelles l'école et la cure avec les archives communales. Enfin celui de 1801 eut lieu au mois d'août, le dimanche des bénissons. Il prit naissance au bas du village, du côté de Frinvillier, dans une maison où une femme cuisait au four. Alimenté par une bise violente, il détruisit toute une lignée de maisons jusqu'à la « Prusse » (hôtel de la Crosse de Bâle), c'est-à-dire 65 maisons et greniers, contenant 75 ménages et 530 personnes. A cette occasion, on signale un bel acte de courage de la part d'un garçon de 9 ans, le jeune Watt, fils du pasteur. Un petit enfant étant resté dans une maison en flammes, ce garçon se lance sans hésiter dans la fournaise et en ramène heureusement l'enfant sain et sauf. Il en est récompensé par sa nomination à une des dix places gratuites du « Prytanée » (Ecole militaire française) réservée aux enfants du département du Mont Terrible dont l'évêché faisait alors partie.

Revenons à l'incendie de 1754, à cause de ses répercussions sur les relations entre les deux paroisses. Le sinistre semble avoir eu lieu pendant la nuit, car, aux premières heures du matin, le village de Plagne envoie déjà une voiture de pain à Orvin, puis 23 ½ mesures de blé, 66 de bage, 12 écus en argent. Il hiverne ensuite 9 pièces de bétail, dont l'entretien coûte à la commune 8 écus et 5 batz. Les particuliers fournissent en outre toute espèce de choses indispensables dans les ménages en fait d'aliments, de vêtements et de meubles. Et le village de Vauffelin aide aussi de son côté. De plus, la paroisse de Vauffelin dans son ensemble contribue à la reconstruction de la cure d'Orvin par des charrois et des corvées, mais se fait donner un « revers » par Orvin déclarant qu'elle n'a aucune obligation vis-à-vis de ce bâtiment, qu'elle accomplit ainsi un simple acte de bonne volonté, qui n'aura aucune conséquence dans l'avenir.

Le relevé des libéralités de la paroisse de Vauffelin en faveur d'Orvin a été dressé en 1766, soit 12 ans après l'incendie, et, si quelqu'un s'étonnait que ces vieilles choses soient rappelées et cataloguées si minutieusement et si longtemps après, quand l'Evangile nous enseigne que notre main gauche ne doit pas savoir ce que fait la droite, nous dirions que malheureusement « la bonne voisinance et amitié réciproque » dont parle Orvin dans le revers n'a pas duré entre les deux paroisses. Un grave conflit s'est élevé entre elles au sujet de l'entretien du chemin entre la fontaine de la « Goutte » et Frinvillier, qui était dans un état pitoyable. Orvin ne veut pas réparer ce chemin parce qu'il n'appartient pas à son territoire et Vauffelin s'y refuse aussi parce qu'il ne lui sert à rien.

De là d'amères disputes. Les gens de Vauffelin rappellent que ceux d'Orvin ont réparé ce tronçon pour permettre à leurs voisins d'amener des secours lors de l'incendie. Ceux d'Orvin rétorquent

qu'ils n'ont pas tant reçu de leur part puisqu'ils n'ont fait autre chose que de leur conduire deux chars de tuiles. C'est là-dessus que l'on fit des recherches dans les archives des communes et même dans celles de Porrentruy pour savoir ce qu'il en était.

Parmi les arguments employés dans ce débat, il en est de fort jolis, qu'il vaut la peine de citer textuellement : « Orvin dit que ce chemin sert pour le pasteur pour venir fonctionner à Vauffelin ; on répond qu'il importe autant à ceux d'Orvin que le ministre retourne à Orvin depuis Vauffelin, comme à ceux-ci qu'il vienne chez eux ! »

Orvin rapporte le témoignage d'un meunier de Frinvillier, âgé de 80 ans, qui avait entendu raconter autrefois que quelqu'un de Vauffelin était allé à la rencontre du pasteur Wisard (mort depuis plus d'un siècle) et avait coupé des buissons qui obstruaient le chemin et déblayé la neige qui le couvrait. Donc, Vauffelin reconnaissait par ce fait ses obligations à cet égard.

Vauffelin répond que ce cas ne peut être pris en considération, car le meunier ne dit pas que ceux qui firent cela fussent envoyés par la paroisse ; que c'est la coutume d'aller à la rencontre du pasteur jusqu'à Frinvillier et que si ceux qui le firent ce jour-là allèrent plus loin, c'est de leur libre volonté qu'ils agirent.

Nous ne poursuivrons pas cette discussion. Nous dirons seulement que le prince trancha la question en ce sens que chacune des deux paroisses aurait à l'avenir le devoir de s'occuper de la moitié du tronçon. Celle de Vauffelin, ne pouvant que difficilement, à cause de l'éloignement, faire les réparations exigées, offrit à celle d'Orvin 45 écus pour remettre sa part en état, ce qui fut accepté et la paix fut rétablie. C'est après cet incendie qu'Orvin fit l'acquisition de deux « seringues » (pompes à feu).

16. Glanures dans les comptes de paroisse

Les comptes d'une communauté sont très instructifs ; ils permettent à ceux qui les parcourent de pénétrer dans la vie de tous les jours d'une population et dans ses préoccupations. Ceux de la paroisse de Vauffelin étaient tenus par deux « gouverneurs » d'église ou de commune, qui prenaient grand soin de leur administration. Ils devaient s'occuper des dîmes et des censes. En 1747, les premières rapportèrent 64 mesures de blé et 48 d'avoine. D'emblée, on donne 4 mesures de blé et 8 d'avoine aux familles pauvres de la paroisse et 12 mesures de chaque espèce aux deux régents. Le reste est vendu et rapporte 32 écus. De leur côté, les capitaux placés produisent 7 écus d'intérêt. C'est de ces revenus que l'on tire la maigre prébende du pasteur et des fonctionnaires et que l'on fait les acquisitions nécessaires pour l'église.

Mais la paroisse avait encore des dettes provenant de la construction du temple en 1716. Elle devait au bailli Chemyleret la somme de 200 écus, au maire Jean Huguelet 100 écus et de plus petites sommes aux communes particulières.

En 1747, on achète une nouvelle Bible pour la chaire au prix de 2 écus 10 batz, l'ancienne ayant été vendue à Christ Villoz, de Plagne, pour 21 batz. Dans la suite, on se procure encore 4 ½ aunes de drap noir pour couvrir les cercueils lors des enterrements, puis un plat d'étain pour la communion et enfin un « cannelet » pour les baptêmes.

On avait l'habitude dans ce temps-là de donner une gratification aux jeunes pasteurs qui prêchaient leur premier sermon dans une paroisse. Les comptes signalent le cas du jeune ministre Seitz, de Bienne, qui vint un dimanche présider le culte à Vauffelin et auquel on donna 20 batz ! Puis ce sont le pasteur Lecomte, de Diesse, le jeune ministre Grède, de St-Imier, et d'autres, qui reçoivent le même cadeau. Mais on n'oublie pas le pasteur de la paroisse auquel on donne comme étrenne du 1er janvier 1750 la somme d'un écu et 15 batz.

La vie d'une paroisse ne s'écoule pas toujours d'une manière uniforme. Il y a parfois des circonstances importantes et solennelles. Depuis quelques années, on avait institué en Erguel des « visites d'église » faites par le doyen, qui s'en allait inspecter la vie religieuse et morale des paroisses et l'activité des pasteurs. En 1752, c'était aux paroissiens de Vauffelin de passer au crible. Le doyen Breitner, de Corgémont, est reçu à cette occasion par le justicier Etienne Huguelet, qui en fut dédommagé par une allocation de 6 batz ! Une autre année, on trouve ces mentions : « Pour avoir présenté pain vin à M. le Révérend visitateur de l'église 7 batz, 2 crutzers »... « Livré au sieur Isaac Huguelet, justicier et cabaretier, pour le pain et le vin d'honneur que l'honorable justice a présenté à M. le pasteur Gibollet lorsqu'il fit son prêche d'adieu »... En fait de « réceptions d'honneur », ce n'était pas exagéré !

Il y avait parfois d'autres grands personnages à recevoir. On annonce un jour l'arrivée de l'ambassadeur de France à Soleure, qui devait passer de Granges à Romont pour gagner, par le Vallon des Oiseaux, la route d'Erguel au-dessus de Frinvillier. On s'empresse alors de nettoyer « le grand chemin de Paroisse », travail qui est confié au marguillier Martin Huguelet pour 13 batz.

Quelques années plus tard, en 1758, ce sont des Prussiens, probablement des officiers, qui viennent à Vauffelin conduits par le major de Chemyleret. On les reçoit chez le justicier et cabaretier Jacob Grosjean, à qui l'on paie un écu.

Une autre fois, il s'agit de conduire au mois de janvier, probablement en traîneau, « la Seigneurie », c'est-à-dire le bailli de

Courtelary, de Vauffelin à Lamboing. C'est Etienne Voiblet qui entreprend cette expédition, qui lui rapporte un écu et 5 batz.

Quand il y a des revues militaires à Bienne, il s'agit pour les soldats de se faire beaux afin d'honorer la paroisse. C'est pourquoi celle-ci dépense 1 batz et 2 crutzer pour acheter de la poudre, non pas pour tirer des coups de fusil, mais « pour poudrer les cheveux de milices » !

Des personnages moins intéressants trouvent le chemin du vallon de Vauffelin. Voici des criminels qui ont été arrêtés sur place et gardés pendant une nuit par quatre hommes avant d'être conduits à Courtelary : 8 batz. C'est ensuite une troupe d'indésirables qu'il faut conduire jusqu'à la Combe de Granges pour lui faire passer la frontière soleuroise : 9 batz, 2 crutzer. Ce sont deux voleurs, qui ont commis des méfaits ailleurs et que deux hommes sont chargés de poursuivre et d'arrêter : 14 batz. Il y a des exécutions à St-Imier, à Bienne et à Boujean, auxquelles le maire est chargé d'assister : 3 écus. Il y a un pauvre homme qu'il faut nettoyer de la vermine dont il est couvert et revêtir complètement ; les gouverneurs se chargent de la besogne et reçoivent 21 batz. Il y a enfin un voleur qui a été pris et a reçu deux repas chez Jean-Henri Huguelet, cloutier, avant d'être conduit à Courtelary : 3 batz, 2 crutzer.

Disons à ce propos que cette clouterie était, avec un peu de tissage, la seule industrie de la paroisse. Il y a trois quarts de siècle, celui qui écrit ces lignes a vu dans cette clouterie un écureuil faisant actionner le soufflet de la forge en courant dans une roue en toile métallique bien fermée. Il y avait par contre plus d'industrie à Frinvilier. A côté d'un moulin, d'une scierie et d'un battoir, J. A. Wildermett, de Bienne, y installa encore, en 1754, une « tirerie de fil de fer ».

A cette époque, un drame mystérieux préoccupa fort les habitants de Romont et des environs. En 1740, le nommé Conrad Chausse est trouvé mort au pied des Roches de ce village. Une enquête fut ouverte sur l'ordre du « bailli de la seigneurie d'Orvin et haut inspecteur d'Erguel », qui « ordonne au chirurgien N. Ferra, d'Orvin, de se transporter sur les lieux et de faire une visite exacte du cadavre dudit Chausse pour savoir s'il ne s'y trouve pas des plaies ou meurtrissures de corps prémédités, et afin de connaître s'il est mort dans un trouble d'esprit présomptif ou autrement et de nous en faire fidèlement une relation litérale et circonstanciée. Ordonnant de même au sieur Jean-Jacques Bourquin, justicier de Romont, Elie Grosjean, greffier de Plagne, Jean-Jacques, fils de Bindit Bourquin dudit Romont qu'ils soient présents à cette visite... en qualité de témoins et signeront de même le certificat et relation du chirurgien. En quoi ne ferez faute. Donné à Bienne le 26

mais 1740 ». Les documents que nous avons eus entre les mains ne disent pas quel fut le résultat de cette enquête.

Quatre ans plus tard, un autre bourgeois de Romont, Jean Chausse, qui s'était expatrié et établi dans la ville industrielle de Valenciennes sur l'Escaut et avait abjuré le protestantisme probablement pour épouser une femme catholique, était revenu en visite pour un temps. Il fut pris de remords et désira faire réparation, mais hors du pays. Il s'en ouvre au pasteur de la paroisse, qui l'adresse au doyen des pasteurs de la Classe, le pasteur Grède, de St-Imier. On s'occupe de cette affaire dans une séance où il est décidé que cette rétractation que Jean Chausse veut faire hors du pays n'aura de valeur en Erguel que moyennant des certificats duement signés par les autorités connues (Prot. Cl. Erg.).

17. Construction d'une maison d'école à Plagne

Nous avons dit que la première école de la paroisse fut fondée à Vauffelin par le pasteur Guinand et que le premier régent fut Claude Perret-Gentil, du Locle. Par la suite, elle fut dédoublée et une seconde fut fondée à Plagne, ce qui était bien nécessaire, et logée dans une maison particulière. Mais le temps vint où ce local ne convenait plus et où il fallut chercher quelque chose de plus approprié. Voici dans quelles circonstances ce vœu fut réalisé.

Le 24 décembre 1727, le cordonnier David Grosjean lègue au village de Plagne sa maison pour, à sa mort, « estre employée à l'Escole de la Communauté de Plagne pour advancer la gloire et la crainte de Dieu ». Mais sa femme étant morte quelques années plus tard, il se décide, le 17 mai 1738, à quitter sa maison pour aller vivre chez un parent. Il cède donc immédiatement cet immeuble « aux honnestes Jeanpierre Grosjean, lieutenant, et Joseph Grosjean, ambour et régent d'Escole au nom et comme ayant charge de la Recette de ladite Escole ». Par contre « les ayant charge de laditte Escole devront lui donner annuellement pendant sa vie la somme de deux Escus biennois ».

On transporte donc l'école dans ce bâtiment qui reste inhabité entre les heures de classe, ce qui présente bien des inconvénients. C'est pourquoi, avec l'autorisation du donateur, la commune la vend pour en bâtir une nouvelle. Ce bâtiment aura 35 pieds de longueur et 32 de largeur. Il aura deux étages avec deux « poiles » (chambres), un grand fourneau en pierre morte (molasse), une cuisine, une cave et un local voûté pour les archives. Tels étaient les plans convenus avec les architectes-entrepreneurs.

Mais on en discute dans le public et une assemblée communale tenue le 15 avril 1740 apporte les modifications suivantes au pro-

jet : La hauteur des étages sera portée de 8 à 10 pieds. Les portes auront des montants en pierre taillée et mesureront 3 pieds 3 pouces en largeur et 6 pieds en hauteur. Les chambres auront chacune deux fenêtres et la cuisine disposera d'un « eau-vie » (évier) de pierre du côté de bise. Le charpentier fournira toutes les fermentes, serrures et vitres. Pour compenser toutes ces modifications, on ajoute 35 écus aux 100 précédemment convenus.

Ce beau plan manquait d'une chose qu'on avait oubliée et qu'on répara plus tard. Voici en quels termes il en est question : « La communauté de Plagne a permis à Abraham Grosjean de Plagne, charpentier, de tenir franc une pièce de terre au bout de son champ dessous la Valle pour un terme de 15 ans... aux conditions qu'il fera **une commodité** proche de la maison » ! C'était en effet une nécessité.

Cette maison d'école fut détruite 120 ans plus tard par un incendie dont nous parlerons en son temps.

18. Le chant et la musique d'église

Avant l'apparition des orgues dans nos églises, le chant des psaumes et cantiques était soutenu et dirigé dès la Réformation par des chantres, qui étaient en général les régents d'école. Puis à un moment donné, des joueurs de flûte, de clarinette et d'autres instruments se chargèrent de cette fonction de concert avec le chantre. Ils formaient de petits groupes de trois ou quatre musiciens ici, de cinq, de six ailleurs. Le recrutement était assez difficile ; les événements du jour, les appels sous la bannière empêchaient souvent les musiciens d'être à leur poste et les chantres étaient seuls à fonctionner.

Or, un dimanche de 1749 on vit arriver à Vauffelin avec le pasteur d'Orvin un groupe de jeunes gens portant des instruments de musique. On aurait pu penser qu'ils venaient faire danser la jeunesse si la danse eût été permise. Mais c'est vers le temple qu'ils se dirigent, car ce sont les musiciens d'église d'Orvin, dont l'activité dans cette paroisse a commencé en 1722, tôt après la construction du nouveau lieu de culte. Deux ou trois ans plus tard, ce sont ceux de Court qui traversent deux montagnes en passant par la Combe de Büren et viennent embellir le service divin de Vauffelin par leur musique.

Il n'en faut pas plus pour engager des jeunes gens de cette paroisse à apprendre le jeu des instruments de sorte qu'en 1768 un groupe de cinq joueurs se met à la disposition des fidèles pour donner plus d'ampleur au chant sacré dirigé en ce moment-là par le « gouverneur d'église » Voiblet. On leur installe un pupitre dans

le temple, probablement sur la galerie, et on leur octroie un écu par an. En 1771, un compagnon, auquel on donne 15 batz pour lui aider à payer sa trompette, se joint à eux ; l'année suivante, c'est une nouvelle recrue avec un hautbois, puis le fils de Fréd. Voiblet vient appuyer ses compagnons par un puissant basson qui fait impression.

Cette institution dure, dans les paroisses qui ne se sont pas procuré des orgues au XVIIIe siècle, jusqu'à la Révolution française, en 1797. Alors, comme les cultes ne sont plus reconnus mais seulement tolérés et qu'on ne peut les célébrer qu'avec le moins d'ostentation possible, sans sonnerie de cloches et presque en cachette, il n'est plus question d'y jouer des instruments de musique. Alors les « porteurs de chant » restent seuls en activité jusqu'au moment où l'on fait à Vauffelin l'acquisition d'un bel instrument de musique, qui rend de grands services et procure beaucoup de satisfaction. Il s'agit d'un orgue à deux claviers, six jeux de fond, fourni par la maison Kuhn de Männedorf, et doté de la soufflerie électrique à partir de 1948.

19. On demande davantage de cultes

Ce n'est pas la première fois que pareille requête est formulée dans la paroisse de Vauffelin, les pasteurs Frêne, père et fils, avaient cherché à lui donner satisfaction en quelque mesure. Mais après leur départ, on était retombé dans l'ornière d'autrefois. Les paroissiens présentent alors au prince la proposition de la création d'un poste de pasteur pour leur paroisse, à laquelle on incorporerait le village de Romont.

Cette requête est transmise à la Classe d'Erguel, dont le doyen, le pasteur Gibollet, de Courtelary, fait une enquête sérieuse en se rendant lui-même sur les lieux et en y prêchant un dimanche de 1773, à la grande satisfaction des fidèles. Il reconnaît que le poste de pasteur d'Orvin et de Vauffelin est le plus pénible d'Erguel et déclare qu'aucun pasteur ne pourrait y tenir à cause de la distance et des intempéries éventuelles, si les cultes avaient lieu tous les dimanches dans les deux églises. La création d'un poste de pasteur pour Vauffelin se justifie donc pleinement. Mais les ressources à disposition, déjà insuffisantes au temps du catholicisme pour y entretenir un curé, n'ont pas augmenté suffisamment pour permettre à un pasteur d'y vivre. Il faudrait que le prince accordât davantage de dîmes, mais il est inutile d'y songer.

Les choses restèrent donc en cet état, sans changement pour le moment. Mais il se produisit cependant une amélioration quelques années plus tard. Le doyen Gibollet ayant quitté la cure de

Courtelary pour celle d'Orvin, de 1775 à 1784, fit aux gens de Vauffelin la proposition suivante : On en restera officiellement au programme actuel avec culte tous les quinze jours. Mais il pourra se trouver des dimanches où il sera à peu près impossible de faire le voyage d'Orvin à Vauffelin et retour à cause du mauvais temps. Ces jours-là, le pasteur ne se mettra pas en route. Mais toutes les fois qu'il pourra disposer d'un dimanche de beau temps, même si ce n'est pas son jour, il viendra soit le matin, soit l'après-midi et il est persuadé que les paroissiens de Vauffelin ne seront pas déçus.

Cette proposition est acceptée avec empressement et, effectivement, le pasteur présida dans la suite plus de cultes que n'en portait le programme, si bien que ses paroissiens lui témoignèrent leur reconnaissance par une « étrenne de deux écus » !

Nous ne savons si ce système continua après le départ pour Bienne du pasteur Gibollet, qui fut remplacé à Orvin par le pasteur Watt. C'eût été bien désirable, car on entrait dans des temps difficiles, qui nécessitaient conseils et réconfort. La France était en pleine révolution, le nord de l'évêché était occupé par les forces de la « Grande République », le prince-évêque était en fuite et la partie méridionale du pays allait être incorporée dans la nouvelle constellation. Avant d'en parler, mentionnons encore :

20. Un désastre à Vauffelin

Une trombe mêlée de grêle se déverse à cette époque sur Vauffelin et en partie sur Plagne. Les champs sont ravinés et la bonne terre entraînée dans la rue et les maisons du village. Pendant deux jours, 50 hommes de Perles et de Romont et 18 de Péry sont occupés à sortir la boue dans laquelle baignent les chemins et les habitations et à la transporter à l'est de la localité. L'auberge a vu l'eau monter dans ses locaux à une hauteur de 9 pieds. Pour vider une autre maison, on est obligé de percer les murs ; dans d'autres bâtiments, l'eau est entrée par le « devant'hui » et en est sortie en partie par les fenêtres : les meubles nagent dans un liquide noirâtre. La terre emmenée forme un amoncellement de 800 pieds de longueur et de 4 à 5 pieds de hauteur.

Les habitants étaient encore occupés à ces travaux de nettoyage, de réparation des dégâts, de remise en état des maisons quand 12 jours après cette terrible trombe, une nouvelle vient éclater au même endroit et achève de ruiner ce qui a été épargné. Les flots d'eau venus du firmament sont tellements violents que, sur les pentes qui entourent le village, ce qui reste de terre est emporté, et le roc mis à nu en plusieurs endroits.

Il faut dès lors opérer des modifications dans le domaine des cultures. On clôture les parcelles détruites et l'on ouvre dans la direction de Romont un sol longtemps en jachère. Cela nécessite un remaniement parcellaire accepté par les décimateurs en dépit de la perte qui en résulte pour eux. Les terrains glanés à l'est sont très fertiles et, quelques années plus tard, on avait récupéré à peu près ce qu'on avait perdu.

TROISIÈME PÉRIODE

Sous l'occupation française

21. La situation ecclésiastique

C'est en décembre 1797 que le sud de l'évêché est envahi par des armées françaises et rattaché au département du Mont Terrible. Par ce fait, de grands changements sont apportés aux institutions séculaires en usage : les biens de commune et de paroisse sont vendus, les dîmes et anciennes redevances supprimées, les cultes non reconnus et seulement tolérés, mais sans sonnerie des cloches, même pour les enterrements. Dans ces conditions, la situation des pasteurs était devenue très précaire ; des cures étaient vacantes. C'est à cette époque que le pasteur Ch.-F. Morel, de Corgémont, se dépensait sans compter, courant à cheval d'une paroisse à l'autre pour y célébrer des cultes. Il arriva qu'un soir, après avoir prêché dans sa paroisse le matin, à Péry l'après-midi et donné la communion à Vauffelin le soir à la lumière des bougies, il fut attaqué à son retour, à Tournedos, près de Sonceboz, par de jeunes révolutionnaires. Il s'en débarrassa en éperonnant vivement son cheval et en passant au milieu d'eux.

Un grand changement se produisit alors dans la paroisse de Vauffelin. Le pasteur Julien Schneider, qui avait succédé au pasteur Watt à Orvin en 1796, alla s'établir à Péry et ses paroissiens de Vauffelin, qui s'étaient attachés à lui, le prièrent de bien vouloir continuer de desservir leur paroisse, ce qu'il accepta. La course de Péry à Vauffelin et vice versa était d'ailleurs moins longue et moins pénible que celle d'Orvin à Vauffelin. Il en fut ainsi pour les successeurs du pasteur Schneider jusqu'en 1840.

Les temps difficiles du début de l'occupation française ne durèrent heureusement pas longtemps. Napoléon ayant fait la paix

avec le Saint-Siège en 1802, l'Eglise protestante fut aussi reconnue et les pasteurs reçurent un traitement de Fr. 500.— à condition que les paroisses accordent une subvention identique. Une nouvelle organisation des paroisses réformées jurassiennes est aussi introduite. Elles sont groupées en quatre Eglises de 6000 âmes environ chacune, de la manière suivante :

1. **L'Eglise consistoriale de Bévilard,** comprenant les paroisses de la Prévôté de Moutier ;
2. **L'Eglise consistoriale de Corgémont** pour les paroisses du Bas-Vallon de St-Imier, de Courtelary à Orvin, y compris Tramelan ;
3. **L'Eglise consistoriale de St-Imier** pour le Haut-Vallon ;
4. **L'Eglise consistoriale de Bienne** avec les paroisses de Perles, Vauffelin, la Montagne de Diesse et La Neuveville.

A la tête de chacune de ces Eglises se trouve un **grand consistoire,** autorité administrative et disciplinaire composée des pasteurs et de quelques anciens choisis parmi les 25 citoyens les plus imposés de l'arrondissement. Chaque paroisse possède en outre un **consistoire local** sous la surveillance du grand consistoire.

C'est à cette occasion que se produisit un fait nouveau qui causa une grande joie aux habitants de Romont. A leur demande, ils furent rattachés à la paroisse de Vauffelin, première union qui dura jusqu'en 1816.

Le 22 février 1808, le grand consistoire de Bienne ayant constaté que la paroisse de Vauffelin aurait vraiment besoin d'un pasteur particulier, vu son éloignement et son étendue, présente une requête dans ce sens au gouvernement français, qui répond par une fin de non-recevoir, comme l'annonce une lettre du pasteur Gibollet de Bienne, président de l'Eglise consistoriale de ce lieu.

On resta donc dans le *statu quo*. Peut-être cette absence de pasteur évita-t-elle à la paroisse l'obligation de célébrer toutes les fêtes inventées par les autorités françaises pour faire oublier aux populations les difficultés matérielles, les impôts, les privations, les enrôlements de recrues qui pesaient durement sur elles. Tandis qu'ailleurs on était obligé de participer à ces festivités, de se joindre aux cortèges et d'assister aux cérémonies dans les temples organisées par les autorités sur l'ordre de Paris, on s'en dispensait souvent à Vauffelin, faute d'orateur officiel.

En 1808, après le départ du pasteur Schneider pour St-Imier, la cure de Péry fut occupée pendant près de deux ans par le diacre Joly, puis jusqu'en 1812 ce fut un intérim pendant lequel les cultes des deux paroisses furent présidés par des ecclésiastiques occasionnels. C'est sous le ministère très actif du pasteur Paulet que

les Français évacuèrent le pays, après le grand désastre de Russie, en 1813. L'ancien évêché fut incorporé au canton de Berne par le Congrès de Vienne, en 1815.

QUATRIÈME PÉRIODE

Sous le régime bernois

22. De justes revendications

La réunion de l'ancien évêché au canton de Berne représentait pour les paroisses du Jura un grand avantage. Elles faisaient enfin partie toutes ensemble du même organisme : la grande Eglise bernoise, dans le sein de laquelle elles formaient une section particulière française, sous la direction de la **Classe du Jura.** Cette solution répondait aux vœux de l'immense majorité des Réformés.

Cependant cette solution devait causer une amère déception à la paroisse de Vauffelin et surtout au village de Romont. Par décret gouvernemental du 8 mars 1816, ce village était de nouveau, et contre tout bon sens, réintroduit dans la paroisse de Perles. Les habitants protestent en vain. Sans se lasser, ils envoient, de période en période, des requêtes au gouvernement pour être rattachés à Vauffelin. Voici le résumé de celle de 1832 :

Après avoir donné un aperçu historique sur la situation du village de Romont et rappelé le décret du 8 mars 1816, la lettre constate que dans les premières années du retour à Perles, Romont obtint du pasteur Richard que les services religieux, tels que bénédictions de mariages, baptêmes, instruction religieuse, enterrements, se fissent en français. Mais en 1819, le nouveau pasteur, M. Langhans, n'a célébré aucun service dans cette langue. Après réclamations, le diacre de la Classe du Jura et le pasteur Bachmann de Longeau ont été chargés de venir présider quelques cérémonies religieuses à l'occasion de fêtes chrétiennes, et le pasteur Langhans est mis en demeure par le gouvernement de satisfaire aux désirs des gens de Romont, de leur parler en français ou de se démettre. Il demande une année de répit, au bout de laquelle il obtient du gouvernement, le 6 avril 1827, une déclaration portant que le village de Romont doit être considéré comme de langue allemande et que l'école deviendrait allemande, quitte à ceux qui ne seraient pas contents d'aller à l'église ailleurs. Bien plus, la paroisse de Perles est

détachée de la Classe du Jura pour faire partie de celle de Büren. « Une telle mesure, dit la requête, n'a pu être suggérée qu'en haine de la langue française et dans le but d'en extirper plus facilement l'usage dans le sein de cette commune ». Les gens de Romont sont donc obligés d'envoyer leurs enfants à Péry pour suivre l'instruction religieuse et ont la douleur de voir la piété diminuer chez eux.

La demande de Romont ne fut pas prise en considération à ce moment-là, mais le temps approchait où les vœux légitimes de ce sympathique village allaient être comblés.

* * *

A la même époque, la paroisse de Péry se mit à reconstruire sa maison de cure et laissait entendre aux paroissiens de Vauffelin, qui profitaient de son pasteur, qu'ils pourraient bien aussi aider à le loger. Mais ces derniers faisaient la sourde oreille, alléguant qu'ils n'avaient jamais été unis officiellement à Péry et avaient simplement fait un arrangement avec son pasteur, de sorte qu'ils n'avaient rien à faire avec un bâtiment appartenant à cette paroisse. Ils reconnaissaient cependant qu'il était juste de leur part de contribuer aux frais de cette construction et, pour faire les choses régulièrement, on chargea un notaire de rédiger un contrat dans ce sens : 1) La paroisse de Péry construit la cure à ses frais et en est propriétaire ; 2) Après l'achèvement des travaux, on déduira de la dépense totale le prix de vente de l'ancienne cure pour fixer le montant réel des frais ; 3) La paroisse de Vauffelin se considérera comme débitrice du tiers de cette somme et en paiera l'intérêt au 4 % tant qu'elle aura recours aux services du pasteur de Péry. C'était un arrangement équitable, qui fut fidèlement observé.

* * *

La situation de la paroisse de Vauffelin n'en était pas moins précaire. Les catéchumènes de Vauffelin et de Plagne devaient aller suivre l'instruction religieuse à Péry et cela présentait bien des inconvénients. D'autre part, le pasteur ne pouvait pas s'occuper des paroissiens de Vauffelin d'une manière suffisante. Ces constatations préoccupaient fort les autorités paroissiales ; elles se décidèrent un jour à faire une démarche auprès du gouvernement en vue de la création d'un poste de pasteur dans leur paroisse. Voici ce que nous lisons dans la requête envoyée à Berne en 1837.

« C'est... à tant d'inconvénients pour l'instruction religieuse de la jeunesse, qui n'a d'ailleurs jamais de catéchismes comme les autres paroisses qui ont un ministre, et seulement un sermon toutes les quinzaines, qu'on doit attribuer que de père en fils nous restons en arrière dans les connaissances utiles des autres paroisses, plutôt

qu'à de mauvaises dispositions, car aussi bien que dans d'autres endroits, les personnes ont reçu du Créateur des facultés naturelles, auxquelles il ne manque que le développement. »

Cette requête n'est pas prise en considération sur le champ, mais est un premier pas vers la réalisation des vœux de la paroisse. Enfin, après plusieurs recharges de celle-ci, le Grand Conseil accorde, par décret du 30 novembre 1840, un poste de pasteur à la paroisse de Vauffelin, à laquelle il incorpore le village de Romont.

Sans perdre de temps, l'assemblée de paroisse se réunit, adresse un message de reconnaissance au gouvernement et décide la construction d'une maison de cure. Mais une déception vient atténuer la joie de la première heure. Le 28 février 1841, le Grand Conseil modifie son décret en ce sens que le conducteur spirituel de la paroisse aura le rang de diacre et non de pasteur, cela probablement pour des raisons financières. C'est en vain que l'on fit des réclamations à ce propos.

Au mois d'avril de la même année, une convention est passée avec deux entrepreneurs, le maire Pierre-Joseph Villoz et le charpentier Henri Grosjean, pour la construction de la cure et, le 2 janvier 1843, la commission de bâtisse remet le bâtiment terminé à la paroisse. Il y avait naturellement une note à payer. Une demande de subside au gouvernement se heurte à une fin de non-recevoir et l'on fait comme lors de la construction du temple un siècle auparavant : on emprunte les sommes nécessaires qui seront remboursées peu à peu.

C'est en 1841 que le premier pasteur, M. Emile Cunier, entre en activité à Vauffelin. Il est remplacé en 1846 par M. Ami Guerne, qui dirige la paroisse jusqu'en 1871, c'est-à-dire pendant 25 ans. Son tombeau se trouve à l'entrée de l'église. Pendant son ministère, deux événements importants ont lieu. Tout d'abord la transformation du poste de diacre en poste de pasteur en titre, par décret du Grand Conseil du 22 mai 1861, avec les droits et avantages qui en découlent, et la confirmation du rattachement du village de Romont à la paroisse de Vauffelin.

23. Incendie du village de Plagne

Un terrible incendie éclata à Plagne le 20 octobre 1862 et détruisit tout le centre du village, y compris la maison d'école bâtie en 1740. Mais il semble que les archives, pour la conservation desquelles on avait construit un local voûté, ont été préservées. Le feu a complètement détruit 17 maisons et 8 granges. Il prit naissance pendant une vente aux enchères à laquelle presque toute la

population prenait part. Un vent violent soufflait de l'ouest et les « ancelles » (bardeaux) des toits enflammés portaient le feu toujours plus loin. On retrouva même des traces du sinistre à Vauffelin.

Quand elle apprit ce malheur, la ville de Bienne envoya immédiatement un char rempli de produits alimentaires. Le pasteur Thellung créa sur le champ un comité d'action en vue de porter secours par une collecte en ville aux quelque cent personnes privées de tout et sans abri. Des dames charitables se rendirent de maison en maison pour recueillir des dons en argent et en nature. La collecte rapporta Fr. 2.553.— à Bienne, Fr. 134.— à Boujean, Fr. 160.— à Evilard, Fr. 318.— à Nidau. Delémont envoya aussi Fr. 680.—... Le total des dons reçus fut de Fr. 12.234.—. De plus, des vêtements, des meubles et des produits alimentaires furent amenés à Plagne de tous les environs. C'est ainsi que cette population, qui avait porté secours, un siècle auparavant, aux gens d'Orvin dans des circonstances semblables, ne fut pas abandonnée dans son infortune.

24. Ce qui se passe à Romont

Tandis qu'à Plagne la maison d'école était la proie des flammes, on se préoccupait d'en posséder une nouvelle à Romont. Ce n'était pas du luxe. Le local à disposition jusqu'alors pour l'éducation de la jeunesse n'éveillait plus aucun enthousiasme. Un nouveau bâtiment fut inauguré en 1876. Il présentait une physionomie très agréable. Bien en vue sur une terrasse au milieu du village, il élevait dans l'espace un joli clocher porteur de l'antique cloche que Romont avait placée dans la tour de Perles pendant que ce village appartenait à cette paroisse allemande.

Le plain-pied de la nouvelle maison d'école était occupé par la salle communale et les locaux municipaux ; l'unique étage possédait la salle d'école pour tous les degrés et le logement du régent. Combien de générations d'enfants ont fréquenté cette école pour pouvoir réaliser plus tard une carrière utile, soit au village même, soit ailleurs ! Comme l'endroit ne possède pas d'industrie et que les espaces cultivables sont plutôt restreints, un certain nombre de ressortissants du village doivent chercher au dehors une activité productrice.

La salle du plain-pied était employée pour les assemblées municipales, les votations et dans bien d'autres circonstances encore, en particulier pour la **distribution de la faîne.** Voici de quoi il s'agit. Les pâturages de la commune étaient parsemés de grands hêtres qui, dans les années favorables, portaient beaucoup de graine. La récolte en était faite en commun. On cousait huit draps ensemble

pour former un grand tapis muni à son pourtour de plusieurs « empoignes » en bois. Quelques personnes le tenaient bien tendu sous les branches d'un arbre pendant que des hommes munis de gros marteaux grimpaient sur les branches et les frappaient à coups redoublés. Les grains de faîne tombaient sur le tapis comme la pluie sur le sol. La récolte étant transportée dans une grande cuve à lessive placée dans la salle communale. Le soir, quand elle était pleine, on en faisait la distribution à toutes les familles.

Pendant longtemps, Romont n'a été en communication avec le vaste monde que par un **messager** qui descendait tous les jours à Perles pour y déposer les envois postaux et en rapporter les messageries au bureau de poste du village. Depuis la construction de la route qui, partant du village, traverse le pâturage et la forêt de l'envers pour retrouver celle de Vauffelin dans les environs de Fraîche-Fontaine, les autobus de la poste de Bienne peuvent venir à Romont après avoir desservi Vauffelin et Plagne.

Un autre tronçon a aussi été ouvert, conduisant du village à Granges en passant par la Combe et la Chapelle (Allerheiligen), de sorte qu'on peut aisément longer en voiture tout le Vallon des Oiseaux, de la plaine soleuroise jusqu'à Frinvillier, en passant par Romont.

Une grande et précieuse amélioration pour cette localité, qui souffrait du manque d'eau, a été l'adduction, par une pompe automatique, dans un réservoir situé au-dessus du village, du puissant jet d'eau sortant du goulot de la Fraîche-Fontaine. Maintenant, toutes les maisons sont alimentées par une bonne eau fraîche et pure, et les ménagères ne sont plus obligées d'aller rincer le linge de leurs lessives à cette même Fraîche-Fontaine, à une demi-heure de distance, comme elles devaient le faire autrefois.

Quand on parcourt le village, on remarque bien des changements survenus ces dernières années. Une nouvelle maison d'école a été édifiée en 1958, les chemins et rues ont été refaits et goudronnés, des réparations et modifications ont été apportées à certaines maisons, une Consommation a été installée. Il y a plus de confort et l'on comprend que des gens de la plaine, qui aiment la tranquillité, viennent en séjour dans ce lieu coquet, qui jouit par ailleurs d'une vue étendue sur la plaine et les Alpes. Toutes ces améliorations sont dues à l'esprit ouvert et entreprenant des habitants.

25. Développement des institutions

Certaines époques sont marquées par des événements et par de nouvelles institutions qui transforment le cours habituel des

choses. Il en fut ainsi au XIXe siècle dans le domaine religieux ; des œuvres spirituelles, charitables et sociales prirent naissance. Parmi elles, il faut mentionner les Ecoles du Dimanche, la Croix-Bleue, les Unions chrétiennes, etc. C'est le pasteur J. Gross et Madame qui introduisent l'Ecole du Dimanche dans la paroisse de Vauffelin. Ce culte pour les enfants avait lieu à la cure sous la direction de Mme Gross et de deux ou trois monitrices. Cette entreprise fut couronnée par la fête du premier arbre de Noël dans la paroisse, en 1877. Ceux qui y ont assisté ne peuvent assez dire leur émerveillement à la vue du sapin illuminé dans le temple. C'était pour eux comme un avant-goût des splendeurs de l'au-delà.

Malgré ces nouveautés bienvenues, la paroisse n'était pas à l'abri des difficultés. A cause de la pénurie de pasteurs de ce temps-là, les jeunes ministres qui venaient la desservir ne restaient pas longtemps dans ce poste et répondaient trop vite à l'appel de paroisses plus importantes. Il arriva un moment où la paroisse eut à subir un intérim de cinq ans. Elle put heureusement avoir recours aux bons offices du pasteur Philippe Quinche, de Péry, qui vint tous les dimanches après-midi présider le culte à l'église St-Etienne, après avoir traversé la montagne. On l'appréciait beaucoup et il y eut à un moment donné un échange de bons procédés entre les deux paroisses. En mars 1885, celle de Vauffelin ayant exprimé le vœu d'avoir de temps en temps des services divins le dimanche matin, celle de Péry lui donne pleine satisfaction en permettant à son pasteur d'aller à Vauffelin le 1er dimanche de chaque mois tenir un culte qui débutait à 10 heures du matin. Cet arrangement dura jusqu'en 1886, date de l'arrivée du pasteur Rüfenacht dans la paroisse.

A peu près à la même époque, le **Synode ecclésiastique jurassien,** supprimé par la loi sur les cultes de 1874, reprit vie. Il était nécessaire pour nos paroisses françaises du Jura d'entrer en relations étroites les unes avec les autres, pour se soutenir mutuellement, pour travailler au développement de la vie religieuse du peuple et pour entreprendre en commun des œuvres charitables. Le Synode qui se réunissait toutes les années, tantôt dans une paroisse, tantôt dans une autre devint l'organe de la réalisation de ce programme.

La séance qui eut lieu à Vauffelin en 1903 eut une importance toute particulière puisque l'assemblée y décida la création d'un **établissement pour malades chroniques.** L'année précédente, au Synode d'Orvin, la proposition d'une fondation semblable avait été présentée par M. Gylam, inspecteur des écoles, et renvoyée pour étude au Bureau du Synode. A cette assemblée de Vauffelin assistait le vénérable pasteur Ris, de Worb, président des asiles « Gottesgnad » de l'ancien canton. Il n'eut pas de peine à convaincre les

assistants de la nécessité d'une pareille institution pour le Jura et c'est à l'unanimité des voix que cette création fut décidée.

On peut donc dire que ce fut une séance historique pour le Jura protestant puisqu'elle marque l'origine de l'asile de « Mon Repos » à La Neuveville, qui a déjà hospitalisé plus de 1800 malades, à ce jour. Il nous plaît de féliciter la paroisse de Vauffelin d'avoir été le berceau de cette belle institution.